

SAC-090306

UNIVERSITÉ DE MONCTON

206^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 6 mars 2009

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adegbi, professeur	Edmundston	Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston
Marie-France Albert, doyenne	Moncton	Cong Tam Nguyen, professeur	Moncton
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Jean-Marie Binot, doyen	Edmundston	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Jonathan Blanchard, étudiant	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Andrew Boghen, doyen	U de M	Justin Robichaud, étudiant	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Richard Boulanger, professeur	Moncton	Emmanuelle Tremblay, professeure	Shippagan
Charles Bourque, doyen	Moncton	Danielle Vienneau, étudiante	Edmundston
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Luc Vigneault, professeur	Edmundston
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Manfred Winter, professeur	Moncton
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton		
Angèle Clavet-Légère, bibliothécaire	Moncton		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Douglas French, professeur	Moncton		
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure	Moncton		
Serge Gauvin, professeur	Moncton		
Suzanne Harrison, professeure	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
France Marquis, professeure	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
John Sichel, professeur à la retraite	Moncton
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Michel Cardin, Lynne Castonguay, Paul Deguire, Nassir El-Jabi, Salem Lakhal, Patrick Maltais, François Renaud et Jason Savoie

PERSONNE ABSENTE : Marie Moussokoro Saade

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-080909 ET SAC-081031	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
7.1	SAC-080909	5
7.1.1	Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton	5
7.2	SAC-081031	5
7.2.1	Calendrier : date limite de choix de cours	5
8.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	7
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	13
9.1	Baccalauréat en administration des affaires (marketing)	13
9.2	Baccalauréat en administration des affaires (marketing) - régime coopératif ..	16
9.3	Mineure en marketing	16
9.4	Résolutions transmises à titre d'information	17
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090202	17
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	17
11.1	Musique	17
12.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	27
13.	ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF	28
14.	ABOLITION DU CENTRE INTERNATIONAL DE LA COMMON LAW EN FRANÇAIS (CICLEF)	36
15.	LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE	37
16.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-081206 ET CGV-090202 (RÉUNION EXTRAORDINAIRE)	37
17.	AFFAIRES NOUVELLES	38
17.1	Moratoire et son effet sur l'académique	38
18.	PROCHAINE RÉUNION	39
19.	CLÔTURE	40
	DOCUMENTS	41
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
	DOCUMENT B : Date limite d'abandon ou de changement de cours	B(1-3)
	DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes	C(1-65)
	DOCUMENT D : Procès-verbal CCJ-090202	D(1-42)
	DOCUMENT E : Lettre de Marie-France Albert - Abolition du CICLEF	E(1)
	DOCUMENT F : Lettre de Marie-France Albert - La nouvelle orthographe	F(1-2)

* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

8 h 30 : le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 206^e séance du Sénat académique. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue à Hector Adegbidi, professeur au Campus d'Edmundston, et John Sichel, professeur retraité de l'Université de Moncton.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

En l'absence de la secrétaire générale, la registraire confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La registraire confirme le droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Voir le Document A, p. 1

Modification : Le point 18 sera pour décision.

R : 01-SAC-090306

Marie-France Albert, appuyée par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que l'ordre du jour SAC-090306 soit adopté tel que modifié. »

Amendement

R : 02-SAC-090306

Michèle L. Caron, appuyée par Gilles Bouchard, propose :

« Que l'on ajoute le point 17.1 Moratoire et son effet sur l'académique à la rubrique Affaires nouvelles. »

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R01 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-080909 ET SAC-081031

R : 03-SAC-090306

Charles Bourque, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« Que le procès-verbal SAC-080909 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Caron : On avait sur notre table un document ayant une couverture jaune alors que l'on avait reçu quelque chose qui semble être la même chose ayant une couverture blanche. Est-ce qu'il y a un changement?

S. LeBlanc : La version que vous avez reçue dans votre envoi est une version non signée du procès-verbal et celle mise sur la table ce matin est la version signée. C'est le seul changement.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-080909 ET SAC-081031 (suite)

R : 04-SAC-090306

Gaston LeBlanc, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-081031 soit adopté tel que présenté.* »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (SAC)

7.1 SAC-080909

7.1.1 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton

Recteur et vice-chancelier : Vous trouverez la version finale de l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants dans le procès-verbal du Conseil des gouverneurs. Sous la rubrique *Propriétés intellectuelles*, on peut lire : « Il est interdit d'enregistrer ou de prendre des photos d'une professeure ou d'un professeur, d'une étudiante ou d'un étudiant ou d'une classe à leur insu ». On a ajouté d'une étudiante ou d'un étudiant dans le libellé.

L'autre modification est au niveau des modifications de la politique. On doit lire dorénavant : « Toute modification à cet *Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton* doit être déposée au Comité conjoint de la planification et est assujettie aux avis et recommandations *circonstanciés des instances* représentatives des étudiantes et des étudiants des trois campus et des syndicats représentant le corps professoral et ensuite à l'approbation des instances décisionnelles de l'Université de Moncton, soit le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs. » C'était vraiment une question de précision de libellé. Cela n'a pas changé le sens de ce qui avait été approuvé au Sénat académique. Par la suite, le Conseil des gouverneurs a adopté le texte avec ces modifications mineures. Cela a été adopté au Conseil des gouverneurs à l'unanimité à sa réunion du 6 décembre 2008.

Caron : Dans le petit document, à la page 12, au 31 octobre, en bas de la page, on a donc l'adoption d'une disposition. La secrétaire générale a indiqué que ce paragraphe pourrait faire l'objet d'un règlement universitaire. Ma question est : Qui prend l'initiative de ce règlement si effectivement il y a lieu d'adopter un règlement?

Recteur et vice-chancelier : La secrétaire générale n'est pas ici aujourd'hui. Il n'est pas encore rédigé sous la forme d'un règlement universitaire. On fera une note pour s'assurer que cet élément soit traité selon la procédure habituelle.

7.2 SAC-081031

7.2.1 Calendrier : date limite de choix de cours

Voir le Document B, p. 1-3

VRER : Les sénatrices et les sénateurs se rappelleront que, à la dernière réunion du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, en tant que président du Sénat académique, avait reçu une lettre du directeur du Secteur des langues, monsieur Adrice Richard, qui demandait au Sénat académique de se prononcer sur la question de la date limite de choix des cours. Le Sénat académique avait convenu que la question serait renvoyée à la RVD.

La question a été débattue à la RVD à deux reprises, soit le 12 décembre 2008 et le 10 février 2009. Entre ces deux réunions, il y a eu des consultations qui ont été menées et nous avons obtenu des réactions des unités. À la suite des réunions et des délibérations, la RVD a recommandé que l'on maintienne les dispositions actuelles quant à la date limite de la sélection des cours par les étudiantes et les étudiants, c'est-à-dire que l'on accorde neuf jours en septembre et normalement 10 jours en janvier pour cette période pendant laquelle les étudiantes et les étudiants peuvent faire le choix final de leurs cours.

7.2.1 Calendrier : date limite de choix de cours (suite)

La RVD a évoqué une série de points afin de justifier sa recommandation du maintien du *statu quo*. Je vous rappelle qu'ils ont souligné, entre autres, que la gérance des équivalences pour des étudiantes et des étudiants qui arrivent d'ailleurs peut prendre du temps. Également, dans l'esprit de l'appui à la réussite, nous pouvons y inclure la validation des inscriptions. De plus, nous savons que, pour des raisons hors de contrôle de l'institution et même des étudiantes et des étudiants, plusieurs étudiantes et étudiants internationaux arrivent parfois en retard. Toutes ces raisons ont convaincu la RVD que la modification des dates occasionnerait probablement plus de problèmes que le maintien du *statu quo*.

R : 05-SAC-090306

Neil Boucher, appuyé par Justin Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique maintienne le statu quo relatif au calendrier de date limite de choix de cours. »

Bouchard : Je remarque que toutes les raisons énumérées, sauf une, sont administratives et financières. Aucune raison de nature académique n'a été proposée. On a tout simplement dit : « Bien, ce n'est pas trop grave s'il y a des étudiantes et des étudiants qui arrivent en retard après deux semaines de cours ». N'oublions pas que deux semaines de cours, sur une moyenne de 12 à 13 cours par session, c'est un sixième de la matière. Ce n'est pas grave, c'est aux professeures et aux professeurs à s'arranger. Le Registrariat et les vice-doyens, on ne nous dérangera pas. Nous autres, il faut que l'on fasse notre travail. Mais les professeures et les professeurs, ce n'est pas grave. Elles et ils sont habitués et vont nous organiser quelque chose. Je trouve cela un peu cavalier.

J'ai été vice-doyen pendant six ans. J'ai été directeur pendant 14 ans. Il me semble que l'on ne règle pas ça à la deuxième semaine du début des cours. Il me semble que les équivalences, habituellement, on les règle quand on reçoit le dossier. Et les conséquences qu'une équivalence soit reconnue ou non, il me semble que ce n'est pas si énorme que ça. Je suppose que tout se complique aujourd'hui avec les ordinateurs. Je suis vraiment un peu outré de la réponse de la RVD.

Comme dernier point, j'aimerais dire au recteur et vice-chancelier et au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche que j'ai rencontré, à l'automne, un de mes neveux. Il m'envoie à la blague « À l'Université de Moncton, la première semaine, vous ne travaillez pas. Les étudiantes et les étudiants se présentent, les professeures et les professeurs présentent leur syllabus et elles et ils mettent fin au cours. Manquer le cours, en définitive, ce n'est pas excessivement important ».

Quand je vois la façon que la RVD traite l'importance du premier cours et encore plus du deuxième, je me dis que les professeures et les professeurs qui font cela, qui présentent juste le syllabus à la première semaine, n'ont peut-être pas tort. Peut-être que je devrais faire ça. Je me serais évité du trouble. Au premier cours, à la première session, je leur ai donné un travail qu'elles et ils avaient à remettre deux semaines plus tard, c'est-à-dire la fameuse troisième semaine. Et qu'est-ce que je vois arriver à la troisième semaine: un étudiant. Bien sûr, il n'a jamais eu ce travail, il ne l'a pas fait non plus. On avait un séminaire sur cette question, bien sûr il n'avait rien à dire parce qu'il n'a rien lu, il n'a rien fait, mais ce n'est pas grave. Il a fallu que je me débrouille et que je trouve une solution. Je tiens à vous dire que je vais voter contre et que je suis très déçu de la façon très cavalière avec laquelle la RVD a traité cette question sans consulter les professeures et les professeurs d'ailleurs.

J. Robichaud : Je pense que c'est un point qui a été soulevé lorsque la RVD s'est penchée sur la question. Les étudiantes et les étudiants, pendant la première semaine, n'ont pas toujours la possibilité de comprendre exactement la matière parce que les professeures et les professeurs, bien souvent, n'enseignent rien pendant celle-ci. C'est une réalité à l'Université. Je pense que la RVD a tenté de proposer des suggestions pour que cela change. C'est un argument en faveur du *statu quo*.

7.2.1 Calendrier : date limite de choix de cours (suite)

Deuxièmement, même les étudiantes et les étudiants inscrits ne se présentent pas tous la première semaine. La même chose risque d'arriver même si nous modifions les dates. Alors, on ne va pas nécessairement régler le problème en éliminant cette deuxième semaine, laquelle permet aux étudiantes et aux étudiants de faire un choix de cours plus éclairé.

Adegbidi : Je suis membre de la RVD et j'ai assisté à la réunion où l'on a discuté de ce problème. Une première chose que nous avons faite à cette réunion, c'est de voir parmi les membres de cette assemblée celles et ceux qui font face à ce genre de problème dans leur unité. On s'est rendu compte, dans un premier temps, que c'est un problème circonscrit. Ensuite, nous avons vu, effectivement, qu'il y a des problèmes par rapport à la première semaine de cours, mais c'est la responsabilité d'une professeure ou d'un professeur de faire de cette première semaine de cours quelque chose d'important. Et s'il y a une étudiante ou un étudiant qui arrive deux semaines plus tard, ce n'est pas la faute de la professeure ou du professeur. À partir de ce moment-là, c'est la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant. Si l'administration l'a accepté deux semaines plus tard, il faut s'assurer que cette étudiante ou cet étudiant est mis au pas et que cela ne devienne pas le problème de quelqu'un d'autre. En plus, en tenant compte de toutes les autres raisons administratives qui viennent compliquer la situation, nous avons convenu que ce n'était pas vraiment une situation qui doit nous amener à proposer un changement de règlement.

VRER : Je suis très heureux de constater que le sénateur Bouchard enseigne pleinement ses cours dès la première classe, car c'est exactement ce qui doit être fait. La première semaine de classe à l'Université de Moncton n'est pas une semaine de vacances. C'est une semaine régulière. Si l'étudiante ou l'étudiant veut la permission de faire un choix éclairé en retardant le choix final de ses cours, le fardeau de rattrapage n'est pas sur la professeure ou le professeur, il pèse sur l'étudiante ou l'étudiant. C'est à l'étudiante ou à l'étudiant, avec ses collègues dans la salle de classe, avec le partage des notes, avec les lectures supplémentaires, avec une visite ou des visites au bureau de la professeure ou du professeur pendant ses heures de consultation qu'elle ou il procède à la mise à jour nécessaire.

Vote sur R05

Pour 32

Contre 3

ADOPTÉE

8. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Recteur et vice-chancelier : Depuis la dernière réunion du Sénat académique, trois ou quatre des recteurs des universités du Nouveau-Brunswick ont été convoqués par le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail pour examiner de quelle façon l'on pourrait procéder avec certains éléments de la réforme. La première question que nous avons examinée, c'est le groupe des recteurs. Qui est ce groupe? Quel est son mandat? Je pense que la volonté était de diluer le plus possible les pouvoirs de ce groupe et de ne pas en faire un groupe décisionnel, mais véritablement un groupe consultatif. Alors, ce dossier a évolué pour finalement mener vers un conseil qui est devenu un comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une table d'échanges avec le gouvernement sur les enjeux de l'enseignement postsecondaire. Dans ce sens, je pense que cela répond à plusieurs préoccupations qui avaient été exprimées, notamment celles sur le plan de la dualité linguistique. De plus, ceci assure qu'il n'y a pas un conseil avec des pouvoirs décisionnels sur la destinée des institutions.

Vous vous souviendrez que, dans le plan d'action du gouvernement, il y avait une trentaine de mesures qui avaient été annoncées. Depuis, je pense qu'il y a eu un dosage de réalisme. Compte tenu de plusieurs facteurs, notamment le facteur fiscal de la province, je pense que très peu de gens croyaient qu'il y aurait énormément de nouvelles ressources consacrées au secteur postsecondaire. Nous avons tenté d'examiner les mesures les plus réalisables dans une période de temps raisonnable. Toutes les mesures relatives à l'accessibilité aux études universitaires ou postsecondaires semblent être une des priorités, particulièrement au niveau de la participation des groupes sous-représentés. Il y a une préoccupation au Nouveau-Brunswick, même partout au Canada, autour des groupes sous-représentés, notamment les jeunes autochtones. Vous savez que c'est un débat national qui est en cours.

8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

D'autres éléments ont été identifiés. Pour celles et ceux qui ont participé au rendez-vous citoyen sur le postsecondaire, organisé par la SANB, il y a une question qui est présente dans l'esprit de toutes et tous. C'est le souci de mieux préparer, au niveau des écoles publiques, les étudiantes et les étudiants pour poursuivre des études postsecondaires. Le problème de la préparation des étudiantes et étudiants, pour assurer une plus grande réussite des études postsecondaires, selon moi, nécessite d'abord une intervention au niveau du système public. On doit aussi avoir des tables de concertation pour assurer un meilleur continuum entre le secondaire et l'universitaire.

Nous savons qu'il y a des domaines qui sont particulièrement difficiles où notre université doit s'occuper de la transition. Je pense à la question linguistique et au domaine des sciences. Nous savons que nous avons des difficultés. Nous avons mis en œuvre des programmes pour essayer de contrer des problèmes comme ceux-là.

Il y a aussi la question financière pour les étudiantes et les étudiants. Je pense que le gouvernement va vouloir cibler, dans ces prochaines initiatives budgétaires, des mesures qui viendront réduire le fardeau de l'endettement étudiant en rapport avec le coût des études universitaires et postsecondaires.

De plus, la question de l'amélioration des études supérieures et de la recherche, c'est-à-dire les études de cycles supérieurs et de la recherche, a été identifiée. Au Nouveau-Brunswick, on accuse un retard assez important. Si l'on examine notre succès auprès des grands conseils, le Nouveau-Brunswick touche environ 1,45 % de l'enveloppe complète des grands conseils subventionnaires au Canada alors que nous représentons tout près de 3 % de la population étudiante. Je pense qu'une bonne partie du problème, c'est le fait qu'il n'y ait pas de faculté de médecine et que nous ayons très peu de succès dans les instituts de recherche en santé.

Selon moi, le défi est particulier. Je pense qu'il y a une volonté de voir si l'on est capable d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les programmes de cycles supérieurs. C'est une priorité pour les prochaines années. Je sais qu'il y a un groupe de travail qui se penche sur ceci. D'ailleurs Andrew Boghen a participé à quelques réunions sur cette question.

Les partenariats formels entre les universités et les collèges communautaires sont d'autres éléments prioritaires. Dans le plan d'action, on y retrouve des recommandations portant sur la création d'instituts d'apprentissage appliqué où l'on aurait de meilleurs programmes au niveau des transferts de crédits. Aussi, là où cela s'applique, on souhaite le rapprochement ou des projets de cohabitation sur des campus communs entre les collèges communautaires et les universités, plus particulièrement à St-Jean et à Edmundston. Dans le cas d'Edmundston, je pense que les choses progressent rapidement. Je pense qu'il faut s'en réjouir. Au niveau de la question des transferts de crédits, il y a des modèles qui ont été développés dans plusieurs juridictions au Canada. Je pense notamment à la Colombie-Britannique et à Terre-neuve. Là aussi, il y a un groupe de travail qui va tenter d'articuler une politique qui permettra de procéder cas par cas.

Vous savez qu'il y a un problème de décroissance démographique dans le groupe d'âge de 18-24 ans pour la prochaine décennie. D'ailleurs, cela a déjà commencé depuis au moins une décennie et cela va s'accroître au cours des prochaines années. Cela pose plusieurs problèmes. D'abord cela pose des problèmes de maintenir les nombres dans les universités au Nouveau-Brunswick à partir des populations étudiantes traditionnelles, c'est-à-dire originaires du Nouveau-Brunswick. Et pour nous, cela pose des problèmes de diversifier notre capacité de recrutement. Mais pour le Nouveau-Brunswick, de façon générale, vous savez qu'il y a un problème de croissance démographique qui s'accroît et ceci entraîne un phénomène de vieillissement de la population. Le gouvernement provincial a des objectifs, mais je ne suis pas certain qu'il ait encore des moyens d'action spécifiques pour essayer de contrer cette tendance. Nous pensons que, avec une politique bien articulée au niveau de l'accueil des étudiantes et des étudiants internationaux dans les institutions postsecondaires au Nouveau-Brunswick, cela pourrait avoir un double impact positif. Nous voulons augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans nos institutions, mais nous savons, à tort ou à raison, que nous avons connu peu de succès en

8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

termes d'immigration au Nouveau-Brunswick. Là où nous en avons connu, ce sont surtout des personnes qui ont passé par le système postsecondaire au Nouveau-Brunswick et elles ont finalement intégré la société néo-brunswickoise plutôt que de retourner ailleurs. Il y a des mesures assez spécifiques qui ont été identifiées.

Selon moi, je pense que nous verrons des actions comme celles-là plutôt que des réformes en profondeur du secteur postsecondaire. Pour diverses raisons, je pense que le message a été clair qu'il fallait choisir les éléments les plus positifs du plan d'action et qu'il fallait s'assurer que l'on garde des distances appropriées entre l'autonomie des universités et l'intervention de l'État. Je crois que cela a été compris et je ne pense pas qu'il y aura des mesures grandioses qui viendront remettre en question un déséquilibre entre ces paramètres. Ceci m'amène quand même à un point additionnel. Dans chacune des institutions, il y aura des groupes de travail sur ces thématiques que je viens d'exprimer. Par exemple, au niveau de la recherche et des cycles supérieurs, au niveau de l'accessibilité, au niveau du transfert des crédits, etc., il va y avoir des groupes de travail qui impliqueront des personnes dans les institutions qui ont des responsabilités autour de ces questions pour essayer de développer des plans d'action afin de mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui nous permettront d'atteindre les objectifs.

Je voudrais dire ceci. Le dossier ne peut pas se comprendre ou s'expliquer sans avoir une idée du contexte budgétaire qui nous attend à l'Université. Le contexte budgétaire des provinces et la crise financière mondiale qui est en cours auront des impacts sur l'ensemble de la société et, selon moi, les universités ne seront pas épargnées. Je sais que nous avons mis un point à l'ordre du jour concernant le moratoire que l'on a choisi d'imposer parce que l'on n'a pas encore le résultat du budget provincial et les perspectives ne sont peut-être pas aussi positives qu'on le souhaiterait.

Malgré ceci, il y a eu quelques éléments positifs. Vous savez qu'il y a eu une annonce de la part de la province qu'elle allait investir un montant de 160 M\$ pour les projets d'infrastructures des institutions postsecondaires du Nouveau-Brunswick. De ce montant, on prévoit 100 M\$ pour les collèges communautaires. Il y aura de nouvelles constructions. Par exemple, à Edmundston, on prévoit 35 M\$ alors qu'à St-Jean, on prévoit un montant de 45 M\$. Il y a un montant de 60 M\$ pour les universités qui doit être utilisé, non pas pour de nouvelles constructions, mais pour adresser l'entretien différé sur une période de deux ans, donc 30 M\$ par année. Pour l'Université de Moncton, dans son ensemble, la formule nous donne à peu près 30 % de ces montants ce qui représente un montant d'environ 18 M\$, soit 9,3 M\$ par année sur deux ans. Il s'agit d'un projet ponctuel.

Au niveau de nos opérations, je pense que la réalité est tout autre. D'une part, vous vous souviendrez que, l'an dernier, la province avait annoncé un gel des droits de scolarité avec une compensation pour les universités équivalente à 5 % d'augmentation des droits de scolarité. Pour l'Université de Moncton, si les droits de scolarité sont environ 5 000 \$ par année pour une étudiante ou un étudiant, à 5 %, on a eu une subvention de la province couvrant notre augmentation potentielle des droits de scolarité de 5 %, soit 250 \$ par étudiant. C'était l'équivalent de ce que l'on aurait peut-être été chercher en augmentant les droits de scolarité. Par ailleurs, la province avait annoncé une augmentation à la subvention régulière de 3 %. La subvention régulière de l'Université représente à peu près 60 % de notre budget annuel. Trois pour cent, vous verrez, ça fait environ 1,8 M\$ et ensuite, les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants représentent, d'un campus à l'autre, quelque part entre 27 % à 29 % du budget total. Le reste, ce sont des revenus autres, soit ceux des résidences, des contrats, etc. Si tu enlèves le premier 10 %, c'est deux tiers pour la subvention et un tiers pour les droits de scolarité. Regrouper l'an dernier le 5 % d'équivalence des droits de scolarité avec le 3 % de la subvention, ceci nous a donné une augmentation de 3,4 % sur ce 90 %. C'était ça les augmentations de revenu de l'Université pour le budget de l'année courante qui se terminera le 30 avril 2009. Le budget provincial sera déposé le 17 mars prochain. Vous savez, vous l'avez peut-être vu même encore ce matin dans les médias, on a demandé à l'ombudsman de réduire son budget de 5 %. La commande dans l'ensemble du gouvernement est de réduire de 5 % les dépenses. C'est la commande qui a été placée dans l'ensemble du réseau de la province. Pour les universités, on ne sait pas encore. Évidemment, ce ne sont pas eux qui vont nous demander directement de voir où l'on a coupé 5 % si c'était ça la réalité. Si ceci devait s'appliquer, une réduction de 5 % de notre subvention par rapport à une augmentation de

8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

3 % l'an dernier, on a un écart de 8 % sur l'an dernier. C'est un montant considérable. On a eu plusieurs rencontres avec le gouvernement sur cette question la semaine dernière. On a eu une rencontre de deux heures avec le Premier ministre sur le problème des budgets des universités. Il nous a rappelé que la commande a été de 5 % et que les collèges communautaires auront 5 % de moins l'an prochain pour leurs programmes dans chacun des campus des collèges communautaires. Les collèges communautaires, faisant encore partie du gouvernement, subissent le même sort que l'ensemble des autres services gouvernementaux.

L'hypothèse d'une réduction de 5 % de la subvention provinciale pour l'Université de Moncton, pourrait représenter, par rapport à cette année, une réduction d'environ 2,5 à 2,8 M\$. C'est un montant considérable quand nous savons que nos coûts augmentent d'environ 4,2 % avec les masses salariales et que les coûts non contrôlables augmentent de 4 %. Cela veut dire que l'on aura 9 % de capacité en moins que l'an dernier si cela se traduisait dans le budget provincial. Vous comprendrez que l'on a plaidé fortement pour éviter un scénario comme celui-là et je dirais que c'est autrement plus difficile pour l'Université de Moncton et les universités qui ont des régimes de pension à prestations définies. Vous savez que des régimes de pension à prestations définies ont perdu environ 28 à 30 % de leur capital l'an dernier. Pour l'Université de Moncton, il s'agit d'une perte de son actif net dans ses régimes de pension d'environ 45 M\$. L'ensemble des régimes de pension à prestations définies au Canada est dans une crise importante, car c'est la moyenne qui a perdu 30 % des actifs dans la dernière année. La règle d'un déficit sur une base de continuité est que l'on doit compenser sur 15 ans le déficit sur une base de continuité. Le calcul n'est pas difficile. L'an prochain, à la même date, nous ferons face à une contribution additionnelle de 3 M\$ dans le régime de pension en plus de nos contributions régulières. Comme vous le savez, c'est un régime à prestations définies. Le risque est sur l'employeur. C'est l'employeur qui doit compenser pour le manque à gagner dans le régime. Je suis une personne optimiste de nature. Je n'aime pas présenter des scénarios apocalyptiques et ce n'est pas mon intention ce matin, mais je pense que je voulais quand même, dans un premier temps, vous expliquer que le contexte budgétaire de l'année courante, pour nous, ne peut pas se faire en ignorant le contexte économique global qui sévit.

Vous connaissez déjà les difficultés des entreprises, des autres secteurs publics et parapublics au Nouveau-Brunswick et ailleurs. Je ne mentionnerai certainement pas l'industrie automobile parce que c'est le pire des scénarios. Il y en a un peu partout. On n'est pas complètement immunisé. On essaie de regarder aux différentes options possibles pour minimiser l'impact sur le fonctionnement de l'Université pour l'an prochain. Je pense que, pour cette raison la réforme du postsecondaire ne sera pas une réforme d'envergure au cours des prochains 24 à 36 mois. Je pense que c'est d'ailleurs le sénateur Bouchard qui en avait parlé à la dernière réunion du Sénat académique. Peut-être que l'on peut s'attendre à une mise sur les tablettes de la réforme, mais on doit s'attendre certainement à un ralentissement du zèle, si zèle il y a ou aurait pu y avoir de la part du gouvernement de réformer en profondeur et d'investir massivement dans le secteur postsecondaire. Je pense que l'inverse va se produire.

Le gouvernement provincial estime que le secteur de la santé, qui normalement va chercher 7 à 8 % de dépenses additionnelles par année, pourra les réduire à 4 ou 5 % et c'est à peu près le seul secteur, de façon concrète, qui aura un peu plus de ressources pour traiter la population vieillissante de tous les autres secteurs réunis. La position que l'on a prise est que, dans ce contexte, je m'attends qu'ils annoncent un nouveau gel des droits de scolarité car le gouvernement s'y était engagé lors du discours sur l'état de la province il y a deux ans à Fredericton. Possiblement, on pourrait s'attendre à un gel des droits de scolarité dans le budget de la semaine prochaine, avec compensation. Si la compensation est de 5 %, quand on le mets sur l'ensemble de nos revenus, cela nous donne environ 1 % d'augmentation. Avec l'addition de nos revenus autres, nous ne pouvons pas imaginer de grandes croissances. De toute façon, c'est 10 % de nos revenus. Même si ces revenus autres étaient de 5 % de plus, je pense que nous allons vers un budget au niveau des revenus qui est à peu près 0 % si nous ne réduisons pas les subventions aux universités. Ceci veut dire qu'il y a un manque à gagner de 3 % sur un budget d'opération de 90 M\$.

8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

Je n'ai pas parlé des régimes de pension. On doit obligatoirement remettre l'évaluation actuarielle le 31 décembre 2009. Si nous avons un déficit de 45 M\$, nous devons commencer à payer. On aura seulement quatre mois dans le budget de l'Université de l'année prochaine parce que c'est sur l'année du calendrier. On commencerait à payer le 1^{er} janvier 2010. Donc, dans le budget de l'Université qui se termine le 30 avril 2009, ça représenterait un peu moins d'un million de dollars de responsabilité dans les régimes de pension. Pour le moment, nous tentons de bâtir un budget qui va nous permettre d'avoir le moins d'impact négatif possible sur le secteur académique. En dernier ressort, s'il y a un dernier ressort, c'est certain qu'il faudra voir un peu ce qui arrive avec l'académique. Mais, pour le moment, on travaille avec des hypothèses.

P.-É. Bourque : Compte tenu des chiffres présentés, comment allons-nous appliquer, au Nouveau-Brunswick, la loi qui empêche les universités de faire des déficits? Comment allons-nous combler les écarts?

Recteur et vice-chancelier : Il y a une règle qui existe, qui a été imposée il y a plusieurs années, qu'aucune université ne peut avoir des déficits accumulés de plus de 2 % de sa subvention annuelle. Et si l'on arrive dans un contexte où l'on avait des déficits accumulés qui dépassaient de 2 % la subvention annuelle, notre subvention serait réduite l'année suivante pour couvrir la différence. Pour nous, si la subvention de la province est de 65 M\$, par exemple, les déficits accumulés au cours des années ne peuvent pas dépasser 1,2 M\$. S'ils dépassent 1,2 M\$, à ce moment-là, la province viendrait soustraire de la subvention de l'année subséquente les montants dépassés. C'est la règle qui a été établie il y a fort longtemps.

Nous avons soulevé cette question avec les gens de la province lors de notre rencontre avec le Premier ministre. Il y a des pour et des contres. Le côté positif de cela, c'est que la génération contemporaine doit gérer sans avoir à hypothéquer les générations futures car, dans la mesure où l'on fait des déficits aujourd'hui, dans 15 ans, quelqu'un devra payer pour ces déficits. Et ceux qui sont là aujourd'hui auront pu fonctionner sans avoir à se serrer la ceinture. L'autre côté, c'est le scénario au Québec où l'on a permis l'accumulation des déficits et, à un moment donné, au lieu de mettre les universités en faillite, le gouvernement a décidé d'intervenir pour essayer d'éponger une partie des déficits.

Pour le moment, ce que nous avons réussi à faire, compte tenu de la règle au Nouveau-Brunswick, c'est de mitiger un petit peu lorsque nous avons été obligés d'injecter 5 M\$ additionnels dans notre régime de pension pour le problème de déficit de solvabilité. Dans les livres de l'Université, nos surplus accumulés sont des dettes, car nous n'avons pas de dettes accumulées autre que celles liées au problème de régime de pension.

Le gouvernement a dit qu'il allait fermer les yeux par rapport à cette dette, car elle est exceptionnelle. Nous n'avons pas été pénalisés, car si vous allez voir dans nos livres à l'heure actuelle et que l'on comptabilise le 5 M\$ emprunté parce que l'on n'avait pas les surplus accumulés, nous avons un déficit accumulé à l'Université de Moncton. Si l'on exclut ça, on a 1 M\$ de surplus accumulé depuis 40 ou 45 ans. C'est la situation actuelle.

Bouchard : Je pense que si l'on est en situation difficile, comme vous l'avez dit, on va espérer que ce ne sera pas le cas ou que ce sera dans la moindre des choses. Je pense qu'il faut savoir tirer le bon de ça. Si l'Université fait face à des restrictions très importantes, il va falloir qu'elle fasse un effort de réflexion en commun. À la fin de la réunion, nous allons parler du moratoire et de son effet sur l'académique. Je pense que vous allez en convenir, c'est une solution, mais ce n'est pas une bonne solution parce que l'on fait des coupures qui ne sont pas aux bons endroits. C'est le hasard qui fait qu'une personne s'en va et que, tout à coup, le poste disparaît. Je pense que l'on ne peut pas continuer de cette façon. Je souhaite que, au Sénat académique du mois de mai, si l'on a des problèmes, l'on nous proposera une action de réflexion sur ce que l'on fait et si l'on a des coupures à faire, que l'on procède d'une façon rationnelle.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde. J'ai eu une discussion à l'interne. Je pense qu'il ne faut pas se créer d'illusions ici. Je pense que, dans le meilleur des scénarios, le gouvernement va geler nos subventions. Je souhaite qu'il ne les réduise pas. Dans les années 1990, nos subventions ont été réduites

8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

de 2 % pendant deux ou trois ans dans les moments où l'on avait une chute importante du nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'Université. C'est dans le domaine du possible. Mais même dans ce scénario, en gelant les subventions, c'est un manque à gagner de 2 M\$ pour l'Université. C'est quand même un défi. Ce que je souhaiterais faire au mois de mai, c'est de proposer la création d'une commission interne pour étudier la réingénierie d'un certain nombre de choses à l'Université pour faire face aux réalités à venir. Je pense que, aux cours des trois, quatre ou cinq prochaines années, l'on va avoir des années qui ne seront pas nécessairement faciles sur le plan budgétaire compte tenu du contexte provincial et de l'économie mondiale. De plus, entre 2000 et 2008, le nombre d'étudiantes et d'étudiants a augmenté de 600 à l'Université, mais nous avons atteint un plafond. En 2008, on a eu une baisse de 1,8 %. Pour l'année prochaine, nous devons prévoir dans notre budget une diminution de 2 % de la population étudiante. On peut s'attendre à des réductions au cours des prochaines années et celles-ci vont coïncider, au moins pour un certain nombre d'années, avec une pression budgétaire énorme compte tenu de l'état des finances publiques. Je pense que nous avons besoin d'avoir cette réflexion-là. Je pense que, au mois de mai, l'on devrait avoir un petit document pour discussion au Sénat académique pour voir comment l'on s'engage dans un processus qui nous permettra assez rapidement d'arriver à des conclusions pour pouvoir préparer le processus budgétaire de l'année 2010-2011.

Caron : Vous avez mentionné les pertes de rendement des régimes de retraite. Je sais que ce n'est pas seulement ici, c'est dans tous les régimes de retraite. Maintenant vous parlez de la création d'un comité consultatif des recteurs et présidents. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu que ce comité consultatif fasse des pressions sur le gouvernement, comme au Québec, afin que le gouvernement modifie ses règles quant aux évaluations qui doivent être faites des régimes pour prendre en compte le fait que l'on parle en gros de déficit sur papier? Si l'on attend que les marchés se rétablissent un peu, on aura une évaluation qui sera plus conforme à la réalité. Donc, de modifier pour reporter à un peu plus tard ces évaluations actuarielles.

Recteur et vice-chancelier: Nous ne sommes pas passifs par rapport à ce dossier. Il y a quatre ans, nous avions un déficit sur la base de la solvabilité du régime. Après deux ans de négociations avec la province, la surintendante des pensions a exigé le versement de la première année de nos cotisations complémentaires, ce fameux 5 M\$ dont j'ai parlé tout à l'heure. Sur une base de solvabilité, à mon point de vue pour une université publique comme la nôtre, avec un actif en immobilier et autres de 300 M\$, que l'on ait un petit déficit, je pense que c'est l'argument que l'on a utilisé et l'on a eu gain de cause. Ils ont changé les règlements des régimes de pension pour pouvoir avoir des exceptions. Évidemment, il y a des conséquences. Comme vous le savez, la règle c'est que l'on peut vous permettre de ne pas être assujéti à ce règlement, mais en contrepartie, vous ne pouvez pas enrichir le régime s'il y a un coût sur une base de solvabilité. C'est la raison pour laquelle nous sommes aux prises avec d'autres défis à l'Université.

Sur une base de continuité, je pense que j'amènerais une nuance un peu plus importante que la vôtre. Ce n'est pas simplement un problème d'argent sur papier. Je pense que selon l'envergure du problème de la continuité, à un moment donné tu peux avoir un problème de trésorerie pour rencontrer tes obligations auprès des retraitées et des retraités. C'est un vrai problème et je ne veux pas dire à monsieur Sichel que l'on n'est pas capable de payer sa pension, ce n'est pas ça. La solidarité collective entre les quatre universités n'est pas nécessairement absolue par rapport à cette question, car vous savez que l'on a des collègues de deux universités qui n'ont pas un régime à prestations définies. Ils ont des régimes à contributions définies. Il s'agit de la Mount Allison University et de la Saint Thomas University. Ils n'ont pas ce défi institutionnel. C'est sûr que les gens qui cotisent dans le régime, lorsque les marchés ne vont pas bien, sentent l'impact immédiatement sur leur pension future. Il reste la University of New Brunswick et l'Université de Moncton. La première a participé dans le plan de la province jusqu'en 1992. Donc, ils sont seulement autonomes depuis 1992. Leur actif dans leur régime de pension est plus petit que le nôtre. Leur budget d'opération est le double du nôtre. Ils ont des défis, mais toute proportion gardée, leur défi est bien moins important que le nôtre. On m'a dit qu'ils ont le même problème que nous sur une base de continuité. Mais quand on regarde le montant d'obligation qui va être dû après le dépôt de l'évaluation actuarielle, disons que le nôtre va

8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

être de 3 M\$ et le leur sera plus bas que ça, mais il doit être absorbé avec un budget d'opération qui est le double du nôtre. Donc, toute proportion gardée, pour nous, ceci représente 3 % ou 4 % de nos opérations. Pour eux, ceci représentera environ 1 % de leurs opérations. Cela dit, quand même, on a des discussions avec eux. Il va y avoir une réunion d'ici une semaine à 10 jours entre les vice-recteurs (finances) des quatre universités. Les deux autres ont accepté de venir parce qu'ils ont quand même des régimes à prestations définies pour le personnel non-enseignant. Donc, des petits régimes en termes de capitalisation. On sait que, à l'heure actuelle, les gens responsables de ces questions au gouvernement sont en train de regarder à des hypothèses de travail. Nous, nous allons probablement voir avec un consultant quelles sont les options possibles que l'on peut proposer au gouvernement pour essayer d'alléger ce défi. Nous sommes en pourparlers depuis le mois de décembre. J'ai eu trois réunions à Fredericton sur cette question. Les choses avancent, mais d'expérience, ceci va prendre un certain temps avant que l'on arrive à des conclusions sur ce dossier.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document C, p. 1-65

9.1 Baccalauréat en administration des affaires (marketing)

VRER : Il s'agit ici de notre premier programme reconfiguré. Il me fait grand plaisir de le proposer au Sénat académique. Il s'agit du programme spécialisé en administration des affaires (marketing). Ce programme s'articule autour de cinq constats. Le programme passe de 127 à 120 crédits et il respecte les neuf objectifs de formation générale. Ces deux éléments étant fondamentaux au projet de la reconfiguration des programmes. De plus, le programme a un contenu global qui est mieux axé sur les exigences du marché. Ensuite, notons qu'il y a un nouvel agencement des cours entre la première année et la deuxième année afin de créer une meilleure compréhension globale de l'entreprise. Par la suite, le choix et la séquence des cours s'arriment très bien avec ce qui se fait dans les autres universités. Et enfin, notons que l'on favorise l'interdisciplinarité dans le programme dès la première année et celle-ci est maintenue dans la deuxième année.

Les objectifs de la formation générale sont atteints en première, deuxième, troisième et quatrième années. Notons que les objectifs du programme pivotent autour de trois tâches. La première, c'est l'étude des marchés et les perspectives commerciales des produits et services dans l'entreprise. La deuxième, c'est l'approfondissement des activités qui composent la fonction marketing. Et la troisième tâche est l'examen de la nature des décisions stratégiques sur l'ensemble de l'entreprise.

Au niveau de la formation fondamentale, il y a 60 crédits de formation fondamentale dont 24 sont attribués à une meilleure compréhension de la nature et le fonctionnement de l'entreprise et 36 sont axés sur les connaissances essentielles de la fonction de marketing dans toutes les entreprises. On note qu'il y a 15 crédits connexes en économie et 15 crédits connexes en gestion.

Enfin, je demanderais aux sénatrices et aux sénateurs qui vont sans doute se trouver à un moment donné avec les mains dans la pâte de la reconfiguration pour ainsi dire, de tourner à la page 29 du document. Vous y trouvez une feuille de route très bien faite.

R : 06-SAC-090306

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au Baccalauréat en administration des affaires (concentration marketing) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (marketing) à compter de septembre 2010. »

9.1 Baccalauréat en administration des affaires (marketing) (suite)

Bouchard : Est-ce un baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation?

VRER : Le libellé a posé certaines difficultés. Premièrement, dans l'ancien programme, il y avait des concentrations. Dans le projet de la reconfiguration des programmes, rien ne parle de concentration. Donc, on devait le modifier. Par la suite, nous avons discuté du modèle de majeure-mineure. Mais, après un examen assez méticuleux, nous avons noté que cette structure ne fonctionnait pas en administration des affaires parce que cette structure était très contraignante et qu'elle limitait de façon importante l'offre d'un tronc commun. Donc, il a fallu trouver un libellé qui serait propice au programme. Nous n'avons pas voulu créer un programme avec spécialisation dans le sens que la spécialisation disciplinaire est reconnue dans d'autres domaines. C'est donc un baccalauréat spécialisé en administration des affaires (marketing) qui a été proposé, une appellation similaire à d'autres programmes professionnels.

Bouchard : En lisant la liste des cours, j'ai été surpris de n'y voir aucun cours en psychologie ou sociologie. De connaissance, je sais qu'il y a un cours sur la responsabilité sociale, la connaissance de la société, des grands mouvements sociaux pour attirer ou pour faire des ventes en marketing, c'est à l'heure. Je m'interrogeais de l'absence de ces deux disciplines.

McKee-Allain : Quelle est la différence entre un programme spécialisé et un programme avec spécialisation? Dans la lettre du doyen LeBlanc, il se réfère aux deux nomenclatures. C'est important pour nous, car nous avons plusieurs programmes qui sont dans le processus et si l'on regarde dans notre répertoire, il y a une distinction entre un programme spécialisé et un programme avec spécialisation.

VRER : Ceci est un programme spécialisé. Nous avons d'autres programmes spécialisés comme la musique et le travail social. Ce n'est pas le critère de nombre de crédits dans la discipline fondamentale qui distingue un baccalauréat avec spécialisation d'un baccalauréat spécialisé.

McKee-Allain : Quel est le critère clé? Est-ce la proportion de cours dans la discipline? Par exemple, un des éléments que l'on a, c'est un projet de fin de baccalauréat. Mais dans nos programmes avec spécialisation, un des projets que l'on a, c'est un projet de recherche où l'étudiante ou l'étudiant démontre qu'il a la capacité de mener un projet de recherche. Donc, si je comprends bien, c'est la proportion quantitative de critères dans la discipline trace la démarcation?

Ce sont des discussions que nous avons eues au Conseil de la faculté, non pas sur ce programme-ci, mais sur nos propres programmes car nous en avons deux qui ont franchi l'étape du Conseil de faculté et qui sont rendus au Comité des programmes.

Je pensais que François Renaud serait ici ce matin, car c'est quelqu'un qui est membre du Conseil de faculté et je prends, par exemple, l'objectif de la capacité de penser logiquement et de manière critique. Je sais que nous, au Conseil, nous encourageons les différentes disciplines à reconnaître un cours de philosophie dont c'est vraiment la spécialité. Il y a d'autres disciplines qui initient ou qui développent l'esprit critique, mais certainement la philosophie, de par sa définition et de sa nature, atteint cet objectif. Et donc nous, on a un consensus que l'on va encourager tel cours de philosophie. Dans certains cas, on donne un choix et je ne le retrouve pas ici. Donc, ça aussi c'est une préoccupation pour tous les autres programmes qui seront reconfigurés.

VRER : Je suis d'accord avec vous. Si vous allez au point 4.7, vous verrez que, à part du fait que la nature du programme même penche vers l'atteinte de cet objectif, les étudiantes et les étudiants seront encouragés de piger un cours dans la banque de cours pour cet objectif. Nous voulons permettre aux étudiantes et aux étudiants de parfaire leurs connaissances, d'élargir leurs horizons et d'arriver à confronter leur mode de pensée et de perception du monde des affaires et d'autres réalités de la société contemporaine en allant piger un cours dans la banque de cours.

C. Bourque : Je voudrais féliciter la Faculté pour avoir réussi à mener le projet jusqu'au Sénat académique. C'est un projet d'envergure et il sert de modèle pour les autres facultés.

9.1 **Baccalauréat en administration des affaires (marketing) (suite)**

J'aimerais poser quelques questions. Dans la lettre du doyen LeBlanc, à la page 3, on mentionne que la Faculté allait faire une demande de création de cours en mathématiques. Le Conseil de la Faculté des sciences a effectivement envoyé au Comité des programmes une proposition qui mènerait à la création du cours MATH1153. Donc, c'est un point d'information pour éclairer les sénatrices et les sénateurs.

J'ai regardé en détail comment le Comité des programmes avait abordé un certain nombre de critères. Je vous réfère à la page 20. Quand j'ai fait la somme des crédits de la discipline principale dans l'ancien programme, on arrive à un total de 78 crédits. Si l'on regarde dans la colonne de droite et que l'on fait la somme des crédits de la discipline principale, on arrive, comme on le voit, à 60 crédits. Donc, avant d'avoir passé à la prochaine étape, c'est-à-dire d'analyser les cours, j'ai eu l'impression qu'il y a eu toute une diminution de formation de la discipline principale. Donc, je pensais qu'il y aurait beaucoup moins de crédits de marketing. Mais, effectivement, quand on regarde la somme des crédits de marketing, il y a seulement, à mon avis, un changement de cours. Donc, je suis porté à une conclusion que l'on a probablement redéfini un certain nombre de cours qui étaient dans la discipline principale anciennement et qui tombent maintenant dans des disciplines connexes. Ça c'est une première question.

Je passerai à ma deuxième question. À la page 24, deux cours sont indiqués, soit ADMK4315 (3 crédits) et ADMK3393 (3 crédits), et je voudrais savoir si ces crédits ont été comptabilisés dans les 60 crédits de la discipline principale ou dans les 30 crédits de la formation générale. Je cherche à savoir jusqu'à quel point le Comité des programmes démontre de la flexibilité dans ses interprétations de cours.

G. LeBlanc : Effectivement, les crédits sont comptés dans la formation fondamentale, soit la discipline principale, mais les cours atteignent en même temps des objectifs de formation générale. Ce faisant, ceci libère des cours au choix pour l'étudiante ou l'étudiant. Par rapport à votre première question et à votre premier commentaire, le programme actuel compte 78 crédits de cours dans la formation fondamentale. Je pense que la nuance, ici, c'est que, auparavant, certains cours étaient comptabilisés dans la discipline principale et comme vous l'avez dit, sont maintenant devenus des cours connexes. On va voir ce phénomène dans tous les programmes de B.A.A. qui vont passer au Sénat académique. Si, auparavant, on avait des cours de gestion ou de finance qui auraient été dans la discipline principale, ici, c'est plus clair, on compte uniquement les cours de marketing et du tronc commun dans la discipline principale.

Roberge : Le cours ADMN1000 *Outils d'apprentissage* vise à développer des compétences afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de maîtriser les outils nécessaires pour réussir un programme de baccalauréat. Est-ce que la Bibliothèque est sollicitée ou sera sollicitée et si oui, de quelle façon?

G. LeBlanc : Effectivement, lorsque nous allons préparer le cours, nous allons faire appel à la Bibliothèque pour sa contribution au niveau du contenu et au niveau de la prestation en classe. C'est prévu. D'ailleurs, il y a déjà un modèle de cours qui a été distribué dans les facultés. On devrait vous consulter sous peu pour commencer la préparation du cours.

Blanchard : Du côté de la distribution des crédits de formation fondamentale/générale, 60-30-30, les étudiantes et les étudiants ont montré beaucoup d'intérêt pour cette question. Il y avait beaucoup de réticence par rapport à ceci. Ici, ce que l'on peut voir, c'est que les 30 crédits de formation générale représentent 30 crédits. C'est vraiment 30 crédits de formation générale et non 30 crédits de cours. Je pense que c'est ça l'objectif de la reconfiguration des programmes. Dans le programme complet de 120 crédits, ça nous prend 30 crédits de formation générale, mais ces 30 crédits ne sont pas nécessairement alignés directement à des cours comme vous pouvez le voir. Par exemple, il y a des cours de la Faculté d'administration qui atteignent les objectifs de formation générale et qui ne sont pas comptabilisés seulement comme étant des cours de formation générale. Je pense que c'est une précision qui est assez importante.

VRER : L'unique façon d'atteindre les objectifs de formation générale n'est pas seulement par la formule *un objectif/un cours*. Il y a des contenus de différents cours qui peuvent être combinés pour atteindre l'objectif.

Pause de 10 h 10 à 10 h 25.

9.2 **Baccalauréat en administration des affaires (marketing – régime coopératif)**

VRER : Le programme de Baccalauréat en administration des affaires (marketing - régime coopératif) est en large mesure une reproduction du programme régulier, sauf quelques variations. Il y a des variations au niveau des objectifs du programme, des conditions d'admission et des conditions de maintien et bien sûr, il y a la présence des stages. Si vous allez à la page 33, vous verrez que les stages y sont mentionnés. Le premier stage non crédité ADMN3470 *Stage I* est fait pendant la session printemps-été de la deuxième année. Les stages II et III se font pendant les sessions printemps-été des troisième et quatrième années. Les trois stages sont rémunérés et sont d'une durée de 12 semaines.

Si vous passez à la page 34, on note que les trois stages rémunérés permettent de mieux comprendre le rôle du marketing dans la réalité du monde des affaires, de développer la maturité de l'étudiante et de l'étudiant et son sens des responsabilités, de créer un réseau, de développer un bon esprit critique au travail et d'acquérir une expérience pertinente. Cet objectif est unique au programme coopératif.

R : 07-SAC-090306

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au Baccalauréat en administration des affaires (concentration marketing - régime coopératif) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (marketing - régime coopératif) à compter de septembre 2010. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9.3 **Mineure en marketing**

VRER : Le programme de Mineure en marketing est un programme de 24 crédits destiné aux personnes inscrites à un programme de majeure/mineure dans une autre faculté à l'Université de Moncton. Ce programme vise l'acquisition de connaissances de base et de compétences en marketing ainsi que la capacité d'accomplir des tâches reliées au marketing dans les organisations. Le programme permet une intégration plus facile dans une équipe de marketing.

Les 24 crédits sont divisés en 18 crédits obligatoires et six crédits à option. Si vous allez à la page 58, vous trouverez la liste des changements au niveau des cours obligatoires, au niveau des cours abolis ou au niveau des cours ajoutés.

R : 08-SAC-090306

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Mineure en marketing à compter de septembre 2010. »

Bouchard : Je trouve ceci un petit peu paradoxal. C'est un baccalauréat spécialisé et probablement que chacune des sous-disciplines de la Faculté d'administration aura un baccalauréat spécialisé et il n'y aura pas de baccalauréat avec majeure. Ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de la Faculté d'administration ne seront pas en mesure de prendre une mineure. Par contre, la Faculté d'administration ouvre des mineures à toutes les autres facultés.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9.4 Résolutions transmises à titre d'information

VRER : Comme vous le savez, depuis trois ans, le Comité des programmes a le droit de créer, d'abolir et de modifier des cours sans que cela ne soit nécessairement entériné par le Sénat académique. À titre d'information, nous vous présentons la création et l'abolition de cours en administration, en psychologie, en informatique, en éducation ainsi que les modifications apportées à la banque de cours pour le projet de la reconfiguration.

10. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090202**

Voir le Document D, p. 1-42

R : 09-SAC-090306

Edgar Robichaud, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-090202. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

11.1 Musique

VRER : Le programme de musique a été évalué pendant l'année 2007-2008 par le professeur Raymond Ringuette de l'Université Laval. Son rapport final a été soumis au mois de juin 2008. Six programmes ont été évalués. Ils sont : l'Année préparatoire en musique, le Baccalauréat en musique (général), le Baccalauréat en musique (interprétation), le Baccalauréat intégré en musique et en éducation, la Mineure en musique et la Concentration en musique qui se donne dans le cadre du Baccalauréat multidisciplinaire. De façon générale, l'évaluateur était très élogieux envers l'Université, envers ses installations et envers le bénévolat qui règne dans ce Département.

Au niveau des programmes, l'évaluateur remarque qu'il y a parfois un discours enflammé pour le maintien du programme de l'Année préparatoire en musique, voire même son renforcement. Nous savons que, en 1995, lors de la dernière évaluation du programme, nous avons demandé que l'Année préparatoire soit abolie progressivement. Si nous regardons ce qui se fait ailleurs dans d'autres programmes comparables, nous avons raison de poser des questions sur l'Année préparatoire. Ce programme consomme beaucoup de temps et de ressources humaines.

L'Université de Moncton se trouve dans un dilemme par rapport à ce constat et la réalité sociale. L'évaluateur n'a peut-être pas saisi cette dynamique. Pendant une visite de quelques jours et dans des rapports sur papier, il est parfois difficile de saisir toutes les dynamiques. L'évaluateur a quand même dit que si l'Université maintient cette Année préparatoire, elle jouait un rôle supplétif et que les écoles publiques et privées ne seront pas interpellées pour pallier à cette carence. Mais toutefois, dans la conjoncture actuelle, où les instances privées ne sont pas aussi présentes qu'elles ne l'étaient, il y a 10 ou 15 ans, avons-nous eu un choix autre que de nous assurer que ce programme soit en place? J'y reviendrai dans les recommandations.

Au sujet du programme général en musique, l'évaluateur dit qu'il est semblable à ce qui se fait ailleurs. Il dit aussi que l'on devrait élargir la formation pour tenir compte de certaines réalités du 21^e siècle tels que l'impact des nouvelles technologies musicales et le rôle du jazz. Il dit que le nombre de crédits dans ce programme dépasse ce qui est présenté dans le Répertoire pour des crédits dans la discipline. Il est certain que, lors de la reconfiguration des programmes, le Département de musique aura une réflexion à faire à ce niveau.

Au sujet du programme de Baccalauréat en interprétation, l'évaluateur recommande un cours de pédagogie instrumentale. L'évaluateur estime que l'on se permet un service de luxe quant au montant de temps que l'on consacre à l'enseignement individuel. L'évaluateur explique que c'est le double de ce qui se fait ailleurs et il maintient qu'une

11.1 **Musique** (suite)

rencontre de 50 à 60 minutes par semaine devrait être suffisante. Il explique que des rencontres fréquentes avec les étudiantes et les étudiants ont tendance à leur enlever un peu d'autonomie.

Au sujet du programme de Baccalauréat intégré en éducation, il dit qu'il n'y a pas assez de didactique en musique au primaire. L'évaluateur suggère des cours obligatoires propices pour la personne qui souhaite enseigner la musique dans les écoles. Le Département est d'accord avec ceci.

Pour ce qui est du programme de Mineure en musique, l'évaluateur estime qu'il y a un faible taux de diplomation. Enfin, au sujet de la concentration en musique dans le programme de Baccalauréat multidisciplinaire, l'évaluateur s'interroge à savoir pourquoi il y a 18 crédits obligatoires dans un programme de 24 crédits.

Au niveau de la population étudiante, l'évaluateur estime que nos étudiantes et nos étudiants sont bien encadrés. Au niveau des inscriptions, c'est le programme de Baccalauréat en musique (général) qui reçoit le plus d'étudiantes et d'étudiants. Au niveau de l'enseignement, il est élogieux envers le corps professoral. Il considère qu'il y a de très bonnes activités en recherche-développement-crédation. Quant à la dotation des postes, l'évaluateur, contrairement au Département qui revendique de nouvelles ressources dans son autoévaluation, estime qu'il y a un important exercice de réflexion qui doit être fait au niveau du déploiement des effectifs et des champs d'enseignement qui sont retenus comme prioritaires. Il juge qu'une ressource additionnelle en cuivre, pour mettre en place un orchestre d'harmonie, n'est pas nécessaire. Selon lui, il y a suffisamment d'ensembles musicaux. Et en dernier lieu, au niveau des ressources matérielles, l'évaluateur estime que les ressources au Département sont adéquates.

Le Département demande la construction d'une salle de 450 places. L'évaluateur se pose des questions sur le réalisme d'une telle initiative du fait que le Département ne compte qu'une quarantaine d'étudiantes et d'étudiants. Alors, c'est cela l'esquisse de l'évaluation.

R : 10-SAC-090306

Neil Boucher, appuyé par Richard Boulanger, propose :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

GÉNÉRAL

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de Baccalauréat en musique (général), Baccalauréat en musique (interprétation), Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation et Concentration en musique dans le cadre du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire soient maintenus et modifiés, s'il y a lieu, en tenant compte des recommandations appropriées ci-dessous.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de musique offrent à la communauté universitaire des cours de formation générale en musique dispensés en groupe (Initiation à la musique et Histoire de la musique) pouvant servir d'éléments de formation générale dans les autres programmes de premier cycle, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de musique procèdent à la révision de leurs programmes en tenant compte des paramètres inhérents à la reconfiguration des programmes.

11.1 Musique (suite)**R : 10-SAC-090306 (suite)****ANNÉE PRÉPARATOIRE****RECOMMANDATION 4**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales maintienne temporairement le programme de l'Année préparatoire et que l'on donne le mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'examiner les diverses options qui assureraient une formation adéquate aux étudiantes et aux étudiants nécessitant d'une formation complémentaire en musique avant d'entreprendre des études universitaires en musique

BACCALURÉAT EN MUSIQUE (GÉNÉRAL)**RECOMMANDATION 5**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales donne suite aux modifications mineures proposées dans le rapport d'autoévaluation du Département en ce qui a trait, entre autres, aux cours de Piano fonctionnel et d'Histoire de la musique dans le cadre du programme de Baccalauréat en musique (général), ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales envisage dans les années à venir l'élargissement de la formation en musique en tenant compte des nouvelles réalités qui se profilent à l'aube du 21^e siècle, notamment, les nouveaux créneaux comme le jazz et les nouvelles technologies musicales, tel que le recommande l'évaluateur externe.

BACCALURÉAT EN MUSIQUE (INTERPRÉTATION)**RECOMMANDATION 7**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales insère dans le programme de Baccalauréat en musique (interprétation) un cours de pédagogie instrumentale afin de mieux préparer les diplômées et les diplômés de ce programme à l'enseignement privé, comme il est recommandé par l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des arts et des sciences sociales étudie la faisabilité des changements proposés par le Département dans le rapport d'autoévaluation relativement à l'enseignement de l'instrument principal et à la participation aux différents ensembles du Département en tenant compte des remarques de l'évaluateur à ce sujet.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département revoient le nombre de minutes par semaine consacré à l'enseignement instrumental individuel et que l'on fasse les ajustements nécessaires en fonction de ce qui se fait dans les autres programmes universitaires et qu'un rapport soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard au début mai 2009 en prévision des charges de travail professorales de 2009-2010.

11.1 Musique (suite)

R : 10-SAC-090306 (suite)

BACCALaurÉAT EN MUSIQUE-BACCALaurÉAT EN ÉDUCATION

RECOMMANDATION 10

Que la Faculté des arts et des sciences sociales étudie la possibilité d'enrichir les cours de didactique de la musique au primaire dans le cadre du Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation, tel qu'il est suggéré par l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté des arts et des sciences sociales examine les suggestions provenant des intervenantes et des intervenants du milieu scolaire relativement à la place du chant ainsi que du jazz, de l'improvisation et à la création artistique dans la formation en musique des futures enseignantes et des futurs enseignants en milieu scolaire, ainsi que le propose l'évaluateur.

ENSEIGNEMENT

RECOMMANDATION 12

Que la direction du Département réunisse les titulaires des cours de Solfège et dictée de même que Théorie I et II pour assurer une meilleure intégration et une meilleure continuité dans leurs formules pédagogiques et leurs critères d'évaluation, tel qu'il est recommandé par l'évaluateur externe.

CORPS PROFESSORAL

RECOMMANDATION 13

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département préparent un plan de déploiement des ressources professorales qui tient compte des changements proposés (réduction du nombre de minutes par semaine consacrée à l'enseignement instrumental individuel) et des modifications aux programmes inhérentes à la reconfiguration des programmes.

RESSOURCES MATÉRIELLES

RECOMMANDATION 14

Que le Département de musique présente à la Faculté des arts et des sciences sociales et à la direction de l'Université, lors de l'exercice budgétaire annuel, les besoins financiers nécessaires à l'entretien de l'équipement et au remplacement des instruments désuets.

RECOMMANDATION 15

Que le Département de musique explore avec la direction de la Bibliothèque Champlain les moyens les plus appropriés de rendre accessible aux étudiantes et aux étudiants la documentation spécialisée en musique en s'inspirant des suggestions de l'évaluateur externe.

11.1 **Musique** (suite)

R : 10-SAC-090306 (suite)

RECRUTEMENT

RECOMMANDATION 16

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation et le Bureau de liaison, fasse la promotion du nouveau programme de Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation et développe une stratégie de recrutement afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants dans ce programme dans le but de répondre aux besoins du milieu.

RECOMMANDATION 17

Que le Département de musique, en collaboration avec le Bureau de liaison, élabore un plan stratégique de promotion et de recrutement pour ses autres programmes de musique. »

VRER : J'aimerais proposer un amendement à la première recommandation. Si vous allez dans votre document à la page 3, vous voyez que le Comité conjoint de la planification a demandé que l'on retire la recommandation 12 que j'avais proposée. La recommandation 12 recommandait l'abolition du programme de la mineure. Donc, mon amendement à la recommandation 1, c'est que l'on ajoute le programme de la mineure.

Amendement

R : 11-SAC-090306

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que, à la recommandation 1, l'on ajoute et Mineure en musique.* »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

VRER : À la recommandation 9, l'on demande qu'un rapport soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au début du mois de mai 2009 en prévision des charges de travail professorales pour l'année 2009-2010. Je crois que le délai est trop court. Je demanderais que la dernière ligne se lise « en prévision des charges de travail professorales 2010-2011 ».

Amendement

R : 12-SAC-090306

Neil Boucher, appuyé par Richard Boulanger, propose :

« *Que, à la recommandation 9, l'on modifie l'année 2009-2010 à 2010-2011.* »

McKee-Allain : Donc, vous maintenez au début mai 2009.

VRER : Oui.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Maintenant, on revient à la proposition principale telle qu'amendée.

C. Bourque : J'ai une question par rapport à la recommandation 4. Est-ce que cette question du maintien temporaire ou de l'abolition de l'Année préparatoire reviendrait au Sénat académique? il n'y a rien dans la recommandation qui l'indique. Si oui, je pense que l'on devrait établir une date butoir comme on l'a fait à la recommandation 9.

11.1 Musique (suite)

VRER : Il est certain que si l'Année préparatoire est modifiée et que le paradigme actuel n'est pas privilégié, mais qu'il y a une autre approche, cela va nécessiter un changement de programme qui va nécessiter un cheminement à l'intérieur des instances habituelles, en commençant par le Comité des programmes.

C. Bourque : Je veux m'assurer que je comprends bien la recommandation 4. Ça veut dire que, si parmi les options que l'on a examinées, c'est le *statu quo*, ça ne reviendrait pas au Sénat académique.

VRER : Je dirais que non.

Baudouin : J'ai plusieurs commentaires. Mon premier commentaire est par rapport à la recommandation 4. Je pense que le premier bout de phrase est inutile parce qu'il propose essentiellement de maintenir temporairement le programme jusqu'à ce que l'on propose autre chose. Ce n'est peut-être pas nécessaire d'avoir ce bout de phrase. Mon commentaire principal touche plusieurs recommandations et, malheureusement, je dois déplorer que la Faculté des sciences de l'éducation soit interpellée à plusieurs endroits sans y être nommée. Par exemple, à la recommandation 10, quand je vois que l'on parle de la possibilité d'enrichir des cours de didactique de la musique, à ma connaissance, les cours de didactique de musique sont des cours EDDP. Peut-être qu'il y aurait lieu de faire un amendement et d'indiquer « que la Faculté des arts et des sciences sociales, conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation », du fait qu'il s'agit d'un baccalauréat conjoint.

À la recommandation 11, je présume que l'on parle encore de cours de didactique et que l'on parle de la formation en musique. Alors, si c'est un cours de didactique, peut-être faudrait-il le mettre. À la recommandation 7, quand on parle d'un cours de pédagogie instrumentale, dans le domaine des sciences de l'éducation, la pédagogie se réfère à une toute autre chose que l'enseignement des instruments. Alors peut-être, pour éviter de la confusion, j'enlèverais tout simplement le mot instrumental à moins que ce soit strictement un cours de didactique. J'ai l'impression que c'est un cours de pédagogie qui couvrirait autant l'élaboration d'activités, mais aussi les théories d'apprentissage ou d'autres aspects. Si c'est strictement un cours de didactique, à ce moment-là, il faudrait le nommer comme tel.

Boulanger : Je suis tout à fait d'accord avec les modifications proposées aux recommandations 10 et 11. Par contre, le cours de pédagogie instrumentale dont il est fait mention à la recommandation 7 est un cours de l'enseignement de l'instrument qui relève du Département de musique. C'est un cours à créer. Ainsi, je crois que la recommandation 7 est tout à fait correcte telle qu'elle est là.

R : 13-SAC-090306

Robert Baudouin, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« Que, à la recommandation 10, l'on ajoute conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation. »

Gaudet : À mon avis, je pense qu'il faut avoir cette réflexion avec la Faculté des sciences de l'éducation. Depuis quelques temps, la Faculté a reçu le mandat de proposer des moyens et des stratégies pour enrichir les cours de manière à intégrer le rapport entre la discipline et la langue de la minorité. On en parle beaucoup. Il me semble que cette réflexion doit se faire dans les autres facultés aussi. Si l'on veut aborder cette question et cette responsabilité que l'on a face à l'école publique et d'enrichir la langue de la minorité dans les écoles, à mon avis, il faut que cela se fasse dans toutes les disciplines. Le fait de discuter ensemble, je pense que les autres disciplines pourraient aussi être mises au diapason de la responsabilité que l'on demande à la Faculté des sciences de l'éducation.

McKee-Allain : C'est un programme combiné et nous avons un comité interfacultaire qui y travaille. Nous pouvons avoir un amendement, mais c'est évident que l'on ne va pas passer à côté d'une faculté partenaire. Je voudrais ajouter, suite au commentaire de la sénatrice Gaudet, qu'il se fait beaucoup de projets présentement entre la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté des arts et des sciences sociales. Il y a présentement un comité directeur qui fait le suivi des États généraux des arts et de la culture. Ce comité

11.1 **Musique** (suite)

est présidé par madame Anne Lowe qui était doyenne à l'époque. Juste pour rassurer les sénatrices et sénateurs en ce qui a trait à ces disciplines, il y a une très bonne collaboration.

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

R : 14-SAC-090306

Robert Baudouin, appuyé par Jean-François Richard, propose :

« Que, à la recommandation 11, l'on ajoute conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

Roberge : En juillet dernier, nous avons procédé à l'embauche de monsieur Hector Alvarez, un bibliothécaire qui possède un Baccalauréat en musique. C'est une belle acquisition pour nous et pour le Département de musique. La recommandation 15 prévoit que le Département de musique explore avec la direction les moyens les plus appropriés de rendre accessible la documentation spécialisée en musique. Nous avons embauché monsieur Larry LeBlanc, spécialiste en musique, qui a fait un excellent travail, c'est-à-dire qu'il a compilé en mode Excel une liste de quelques 2000 partitions de chant choral du Fonds Neil-Michaud. Et ce travail qu'il a réalisé permet aux professeures et aux professeurs ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants de repérer beaucoup plus facilement une partition musicale selon leurs besoins et en utilisant différents critères de sélection.

French : Je vois un taux d'inscription d'environ 45 étudiantes et étudiants par année et un taux de diplomation d'environ huit étudiantes et étudiants par année. Je me demande si quelqu'un peut m'expliquer pourquoi le taux de diplomation est si faible par rapport au taux d'inscription.

Boulangier : Il y a plusieurs raisons. Je ne vais peut-être pas pouvoir expliquer tout, mais une des premières choses c'est que nous avons un baccalauréat combiné en éducation depuis 2006. Donc, la durée de vie du programme est trop courte pour avoir des statistiques valables en ce moment. Maintenant, dans l'ensemble, c'est certain que l'on a chez-nous des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent, qui font partie des statistiques d'inscription et qui ne vont pas jusqu'au bout. Il y a au moins trois raisons valables. Il y a d'abord une raison très pratique. C'est que c'est une formation que l'on enseigne chez-nous et il y a certaines étudiantes et certains étudiants qui, après deux ou trois ans, ont acquis, selon eux, suffisamment de notions dans ce métier. Et comme leur talent est très grand, ils sont embauchés immédiatement sur le marché du travail. Je peux vous donner un exemple concret. Au moins trois membres du groupe *Ode à l'Acadie* sont passés chez-nous. Pour certains de ces membres, il ne manque que quelques crédits à peine pour avoir le diplôme.

Par ailleurs, certaines étudiantes et certains étudiants s'inscrivent, font un an ou deux et changent d'orientation ou vont ailleurs. Aussi, exceptionnellement, nous avons des étudiantes et des étudiants qui viennent chez-nous, qui sont véritablement doués, et qui décident, après un an, d'aller étudier ailleurs. Ça, malheureusement, il faut le constater. Et cela fait partie de nos préoccupations. Nous travaillons très fort sur ceci dans le cadre de la reconfiguration. Nous souhaitons améliorer les aspects de nos programmes qui vont nous permettre de retenir davantage ces étudiantes et ces étudiants très doués.

C. Bourque : Je peux peut-être répondre en partie à cette question. Si l'on regarde en 2003-2004, il y a 45 inscriptions. Ces personnes, normalement, termineraient leur programme en 2006-2007 ou en 2007-2008. Il faut comprendre que les 45 inscriptions représentent la somme des inscriptions des quatre années. Et, si l'on dit qu'il y en a 10 par année et qu'il y en a 9 sur 10 qui ont reçu leur diplôme, c'est un taux de diplomation qui est tout à fait raisonnable. C'est une explication que je voudrais ajouter. En raison du fait qu'il y avait eu initialement une recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche proposant l'abolition de l'Année préparatoire, et qu'après beaucoup de discussions au Comité conjoint de la planification, on en est venu au maintien temporaire, comme on le voit dans la recommandation 4, j'aimerais proposer un amendement qui serait

11.1 **Musique** (suite)

tout simplement « Que la Faculté des arts et des sciences sociales maintienne temporairement le programme de l'Année préparatoire et qu'il fasse rapport au Sénat d'automne ». Si c'était plus tard, je serais à l'aise avec ça, mais j'aimerais que cela revienne au Sénat académique.

R : 15-SAC-090306

Charles Bourque, appuyé par Richard Boulanger, propose :

« Que, à la recommandation 4, l'on ajoute à la fin du paragraphe et qu'il fasse rapport au Sénat académique du mois de mars 2010. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

La résolution R : 10-SAC-090306 se lira comme suit :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

GÉNÉRAL**RECOMMANDATION 1**

Que les programmes de Baccalauréat en musique (général), Baccalauréat en musique (interprétation), Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation, Concentration en musique dans le cadre du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire et Mineure en musique soient maintenus et modifiés, s'il y a lieu, en tenant compte des recommandations appropriées ci-dessous.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de musique offrent à la communauté universitaire des cours de formation générale en musique dispensés en groupe (Initiation à la musique et Histoire de la musique) pouvant servir d'éléments de formation générale dans les autres programmes de premier cycle, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de musique procèdent à la révision de leurs programmes en tenant compte des paramètres inhérents à la reconfiguration des programmes.

ANNÉE PRÉPARATOIRE**RECOMMANDATION 4**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales maintienne temporairement le programme de l'Année préparatoire, que l'on donne le mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'examiner les diverses options qui assureraient une formation adéquate aux étudiantes et aux étudiants nécessitant d'une formation complémentaire en musique avant d'entreprendre des études universitaires en musique et qu'il fasse rapport au Sénat académique du mois de mars 2010.

11.1 **Musique** (suite)**BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (GÉNÉRAL)****RECOMMANDATION 5**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales donne suite aux modifications mineures proposées dans le rapport d'autoévaluation du Département en ce qui a trait, entre autres, aux cours de Piano fonctionnel et d'Histoire de la musique dans le cadre du programme de Baccalauréat en musique (général), ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales envisage dans les années à venir l'élargissement de la formation en musique en tenant compte des nouvelles réalités qui se profilent à l'aube du 21^e siècle, notamment, les nouveaux créneaux comme le jazz et les nouvelles technologies musicales, tel que le recommande l'évaluateur externe.

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (INTERPRÉTATION)**RECOMMANDATION 7**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales insère dans le programme de Baccalauréat en musique (interprétation) un cours de pédagogie instrumentale afin de mieux préparer les diplômées et les diplômés de ce programme à l'enseignement privé, comme il est recommandé par l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des arts et des sciences sociales étudie la faisabilité des changements proposés par le Département dans le rapport d'autoévaluation relativement à l'enseignement de l'instrument principal et à la participation aux différents ensembles du Département en tenant compte des remarques de l'évaluateur à ce sujet.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département revoient le nombre de minutes par semaine consacré à l'enseignement instrumental individuel et que l'on fasse les ajustements nécessaires en fonction de ce qui se fait dans les autres programmes universitaires et qu'un rapport soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard au début mai 2009 en prévision des charges de travail professorales de 2010-2011.

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE-BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION**RECOMMANDATION 10**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation, étudie la possibilité d'enrichir les cours de didactique de la musique au primaire dans le cadre du Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation, tel qu'il est suggéré par l'évaluateur externe.

11.1 **Musique** (suite)

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation, examine les suggestions provenant des intervenantes et des intervenants du milieu scolaire relativement à la place du chant ainsi que du jazz, de l'improvisation et à la création artistique dans la formation en musique des futures enseignantes et des futurs enseignants en milieu scolaire, ainsi que le propose l'évaluateur.

ENSEIGNEMENT

RECOMMANDATION 12

Que la direction du Département réunisse les titulaires des cours de Solfège et dictée de même que Théorie I et II pour assurer une meilleure intégration et une meilleure continuité dans leurs formules pédagogiques et leurs critères d'évaluation, tel qu'il est recommandé par l'évaluateur externe.

CORPS PROFESSORAL

RECOMMANDATION 13

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département préparent un plan de déploiement des ressources professorales qui tient compte des changements proposés (réduction du nombre de minutes par semaine consacrée à l'enseignement instrumental individuel) et des modifications aux programmes inhérentes à la reconfiguration des programmes.

RESSOURCES MATÉRIELLES

RECOMMANDATION 14

Que le Département de musique présente à la Faculté des arts et des sciences sociales et à la direction de l'Université, lors de l'exercice budgétaire annuel, les besoins financiers nécessaires à l'entretien de l'équipement et au remplacement des instruments désuets.

RECOMMANDATION 15

Que le Département de musique explore avec la direction de la Bibliothèque Champlain les moyens les plus appropriés de rendre accessible aux étudiantes et aux étudiants la documentation spécialisée en musique en s'inspirant des suggestions de l'évaluateur externe.

RECRUTEMENT

RECOMMANDATION 16

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation et le Bureau de liaison, fasse la promotion du nouveau programme de Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation et développe une stratégie de recrutement afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants dans ce programme dans le but de répondre aux besoins du milieu.

11.1 **Musique** (suite)**RECOMMANDATION 17**

Que le Département de musique, en collaboration avec le Bureau de liaison, élabore un plan stratégique de promotion et de recrutement pour ses autres programmes de musique. »

Caron : Je renvoie à la recommandation 9 dans laquelle on propose de revoir le nombre de minutes par semaine consacrées à l'enseignement instrumental. Dans le rapport de l'évaluateur et dans les commentaires du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, on parle de réduction et je constate que les professeures et les professeurs du Département sont d'accord avec cette réduction. Or, je me pose une question par rapport au recrutement parce que l'on veut mettre l'accent sur le recrutement. J'avais toujours cru que le fait d'avoir plus d'enseignement individualisé était une de nos caractéristiques qui pouvait attirer les étudiantes et les étudiants. On a une capacité d'enseignement individualisé. Je me demande si cette proposition est pour diminuer, et je sais que cela ampute beaucoup sur les ressources de faire de l'enseignement individualisé, mais est-ce que c'est en raison du manque de ressources ou est-ce qu'il y a véritablement un objectif pédagogique derrière cette diminution de minutes de travail individuel?

Recteur et vice-chancelier : Par rapport à la première partie de la question, je pense que si vous regardez bien le rapport de l'évaluateur externe et tout le raisonnement ainsi que la recommandation elle-même, ce n'est pas une question d'avoir une approche différente. C'est toujours un enseignement individualisé. La deuxième partie de la question, c'est qu'elle est la meilleure approche pédagogique dans le cadre d'un enseignement individualisé et je pense que c'est dans cet esprit qu'il faut comprendre les commentaires, la recommandation et le point de vue des professeures et des professeurs du Département.

Boulangier : Je voudrais préciser que, dans notre programme en interprétation, pour se conformer finalement à ce qui se fait ailleurs dans les autres universités, c'est la raison pour laquelle nous allons passer de deux heures à une heure par semaine de cours. En même temps, pour faire ce qui se fait ailleurs dans les autres universités, il faut offrir à ces étudiantes et ces étudiants des nouveaux cours comme *Pratiques d'interprétation*, *Diction lyrique* ou *Pédagogie de l'instrument*. Selon moi, ces étudiantes et ces étudiants vont bénéficier d'un meilleur enseignement. C'est une stratégie pédagogique qui sera différente.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Recteur et vice-chancelier : Dans un premier temps, je voudrais remercier l'ensemble de la communauté universitaire. Je vous avais dit au mois d'octobre que l'on souhaitait avoir un nouvel appel à candidature. Je pense que, généralement, on a eu une réponse assez importante. Ce fut un travail agréable pour le Comité de faire l'exercice, car nous avons une base intéressante de candidatures. Compte tenu du nombre de candidates et de candidats proposés au doctorat honorifique, ça nous a pris un certain temps pour faire les analyses, et nous reviendrons au Sénat du mois de mai pour les propositions concernant les professeures et les professeurs émérites.

Président d'assemblée : Il faut préciser qu'il n'y a pas de discussion sur le fond. Il y a une période de questions pour avoir des précisions mais, par convention, il a été entendu qu'il n'y aurait pas de discussion sur le mérite des personnes individuelles.

Vote par scrutin secret sur les candidatures soumises dans le rapport.

Scrutateurs : Jocelyne Roy-Vienneau et Paul Albert

Caron : Est-ce que l'on peut voter pour chacune de ces personnes?

Recteur et vice-chancelier : Ce sont cinq personnes qui sont proposées. Vous avez le droit de voter pour les cinq.

12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

Caron : Est-ce qu'il y a un chiffre sur l'appui nécessaire que doit recevoir une candidate ou un candidat?

Recteur et vice-chancelier : Ça toujours été 2/3.

Doctorats honorifiques

Mgr Gérard Dionne (Edmundston), doctorat *honoris causa* en sciences religieuses

Lyse Doucet (Moncton), doctorat *honoris causa* en journalisme

Andréa C. LeBlanc (Moncton), doctorat *honoris causa* ès sciences

Charles LeBlanc (Moncton), doctorat *honoris causa* en philosophie

Jean-Guy Rioux (Shippagan), doctorat *honoris causa* ès sciences sociales

R : 16-SAC-090306

Paul-André Chiasson, appuyé par Neil Boucher, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Votesur R16

unanime

ADOPTÉE

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

Bouchard : Comme plusieurs le savent, je suis un professeur en administration publique. Peut-être l'avez-vous déjà perçu dans mes interventions. La gestion est pour moi un point important. Je suis aussi un politicologue et puis, bien sûr, quand nous disons que la science politique, c'est la science qui étudie le pouvoir, je pense que nous avons un cas ici. Bien sûr, c'est un cas qui m'intéresse. Dans les administrations, on fait souvent une distinction traditionnelle entre les services *staff* et les services *line*, c'est-à-dire que l'on considère que les services *line* sont ceux qui concourent directement à l'atteinte des objectifs de l'organisation. Dans le cas de l'Université, celle-ci a comme principal objectif de dispenser des programmes. C'est sûr que les services académiques comme les départements, les facultés ou le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche font partie des services. Les services *staff* sont des services qui, dans une organisation, permettent au service *line* de donner en fait les services requis. C'est sûr que, comme professeur, on aurait bien de la difficulté à ne pas avoir des gens qui préparent des locaux et qui les entretiennent. Bien sûr, nous serions bien embêtés de faire notre propre comptabilité. C'est pour cela que nous avons un service des finances, de ressources matérielles et autres services.

Dans les organisations, l'existence de ces deux services apporte quelques fois des complications car il y a des frictions qui peuvent survenir entre ces deux types de services car les objectifs ne sont pas toujours les mêmes. Ceux qui donnent les services à la population ont des objectifs qui coïncident en fait avec la raison d'être de l'organisation. Et les services *staff* ont souvent des objectifs qui sont propres à eux, mais qui ne concourent pas directement à la réalisation de ces objectifs. Je vais vous donner un petit exemple avec lequel vous êtes certainement familier. Le gouvernement du Canada offre plusieurs services. Patrimoine canadien, par exemple, offre des programmes pour venir en aide aux francophones. Mais Patrimoine canadien est soumis, comme l'ensemble du gouvernement, à une série de services plutôt *staff* et ces services imposent à Patrimoine canadien une série de contrôles et, entre autres, le secrétariat du Conseil du trésor impose souvent à Patrimoine canadien toute une série de règles qui finissent par devenir extrêmement importantes pour celles et ceux qui reçoivent des subventions. On a souvent vu des organismes communautaires s'insurger contre le fait qu'ils avaient consacré presque un tiers ou la moitié de leur temps à remplir les conditions requises pour obtenir l'argent alors qu'ils devraient consacrer la majeure partie de leurs ressources à mettre ou à se servir de cet argent et du temps consentis pour réaliser des objectifs qui concourent à l'épanouissement des minorités. Alors, on a souvent des problèmes avec des services qui imposent aux autres des règles qui finissent, en fait, par prendre beaucoup de temps et qui

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

finissent par dévier; ce serait presque la raison d'être des organisations. Ce qui fait que, lorsque beaucoup de gens consacrent du temps pour remplir des formulaires et rencontrer des exigences, ce temps-là, il ne le consacre pas à réaliser les objectifs pour lesquels l'organisme existe.

J'en arrive au Bureau de l'enseignement coopératif (BEC). Le BEC est un service qui est offert à l'académique et qui a été mis sur pied il y a dix ou 20 ans, je ne me souviens pas exactement de la date, pour aider les unités académiques à offrir des stages aux étudiantes et aux étudiants. Alors, quand on l'a mis sur pied, essentiellement, le but était d'aller voir des employeurs, de leur dire qu'il y a des gens à l'Université de Moncton qui pourraient les aider, qui pourraient faire des stages chez-eux et, une fois que les employeurs étaient en accord, de faciliter la rencontre entre les étudiantes, les étudiants et ces employeurs. Mais, avec le temps, le BEC a développé des objectifs qui lui sont propres. Il a commencé à se demander si les stagiaires étaient vraiment prêts à aller en stage. Alors, le BEC a développé une série d'objectifs propres qui étaient reliés comme tels aux stages. Le BEC a reçu de l'aide d'un organisme qui regroupe plusieurs des services coopératifs des universités du Canada. En fait, c'est une association qui regroupe ces services. Les membres se mettent ensemble et réfléchissent sur les stages. Ils ont élaboré toute une série de règles sur ce que devrait être un bon stage, ce qui est nécessaire pour faire un stage, combien de temps cela devrait durer, etc. Cet organisme, je vais vous le dire franchement, n'a aucune légitimité. À ma connaissance, il n'est pas reconnu par aucun gouvernement, ni par aucune province. Il ne verse pas d'argent non plus aux universités. C'est simplement des gens qui se rencontrent, qui ont une grande préoccupation pour les stages et qui font des règles ensemble.

Le recteur, tout à l'heure, nous a annoncé une bonne nouvelle. Il nous a dit : « Je ne pense pas que, avec toute la crise financière, les gouvernements vont nous obliger à faire des choses ou vont nous imposer une marche à suivre ». Nous avons ici une association qui n'a aucune légitimité; elle n'a pas été élue par personne, ni reconnue par personne, mais qui impose à l'Université des règles pour que nos programmes répondent aux normes d'un programme coop. Et nous, bien sûr, on avale ça. On considère que ces règles sont celles qui devraient s'appliquer. Je vais vous dire que j'ai de la difficulté avec ça. Ce qui arrive actuellement, c'est que le BEC a développé des objectifs qui lui sont propres. Il demande à nos stagiaires de suivre un certain nombre de règles, de suivre un certain nombre de cours et si l'on ne le fait pas, il nous menace de cesser de nous offrir des services. Je considère cette situation complètement inacceptable. Je pense que les unités académiques doivent décider de quelle formation ses stagiaires ont besoin. Ce n'est pas au BEC de le faire. Ils peuvent faire des suggestions. On peut discuter avec eux, mais de là à les imposer, je pense qu'il y a un problème très sérieux. Ce que je demande au Sénat académique, c'est de réaffirmer que les responsables des programmes sont les seuls à déterminer le contenu de la formation qui est nécessaire aux étudiantes et aux étudiants pour effectuer leur stage. J'aimerais que le Sénat académique soit à posséder l'autorité de retirer ou de donner les services du BEC et que ce ne soit pas une décision propre à d'autres instances autre que l'instance suprême en matière académique. Je pense qu'il serait bon aussi de réitérer au responsable du BEC que sa responsabilité première, en fait, c'est de représenter l'Université de Moncton auprès des employeurs pour les inciter à offrir des stages à nos étudiantes et étudiants et à organiser des rencontres entre employeurs et futurs stagiaires en vue de leur placement. Je n'entrerai pas dans des choses particulières ou dans une série d'événements qui se sont produits. Ce que j'aimerais faire au Sénat académique, c'est de faire porter la discussion sur la primauté de l'académique dans la définition de la formation livrée à nos stagiaires.

P : 17-SAC-090306

Gilles Bouchard, appuyé par Jonathan Blanchard, propose :

« Que le Sénat académique soit seul autorisé à procurer ou retirer à un programme les services du Bureau de l'enseignement coopératif (BEC);

que les responsables des programmes soient les seuls à déterminer le contenu de la formation nécessaire aux étudiantes et aux étudiants pour effectuer leur stage;

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

P : 17-SAC-090306 (suite)

que les responsabilités premières du BEC soient de représenter l'Université de Moncton auprès des employeurs pour les inciter à offrir des stages à nos étudiantes et nos étudiants et d'organiser les rencontres entre employeurs et futurs stagiaires en vue de leur placement. »

Recteur et vice-chancelier : Je pense qu'il faut que ce soit très clair dans l'esprit de chacune et de chacun qu'il y a deux types de stages dans les programmes à l'Université de Moncton. Il y a des stages dans le cadre des programmes coopératifs adoptés par le Sénat académique. Il y a aussi des stages dans d'autres programmes à l'Université tels en travail social, en éducation, en psychologie, en science infirmière etc. Je pense qu'il faut comprendre cette distinction importante.

En administration publique, nous n'offrons pas un programme coopératif. Selon moi, jamais quelqu'un à l'extérieur des gens responsables des programmes dans nos unités académiques ou à l'extérieur du Sénat académique n'a-t-il imposé des paramètres pour accomplir un stage ou pour accorder la note succès ou insuccès dans un stage. D'ailleurs, ces stages sont crédités. Ils font partie des 120, 126 ou 132 crédits dans les programmes. Il faut que ce soit très clair ceci.

Dans le cadre des programmes coopératifs adoptés par le Sénat académique, il n'y a pas de stages crédités. Ce sont les stages coop. Ces stages se font l'été. Souvent le programme est d'une durée de quatre ans et demi parce que le dernier stage se fait durant l'été suivant la quatrième année. Ces étudiantes et ces étudiants sont celles et ceux qui viennent à la Collation des diplômes au mois d'octobre plutôt qu'au mois de mai. Les programmes coopératifs, ce ne sont pas les universités qui inventent ça. On peut décider que l'on n'en veut plus à l'Université de Moncton. Si l'on décide que l'on ne veut pas avoir de programmes coopératifs à l'Université de Moncton, on peut avoir un débat au Sénat académique sur cela. On en a eu un dans les années 1990. C'est à ce moment, il y a dix ans, que l'on a créé le BEC à l'Université de Moncton et que l'on a décidé de commencer à encourager la création de programmes coopératifs. Ce ne sont pas les employeurs ni les bureaux d'agrément nationaux de programmes coopératifs qui ont dit à l'Université de Moncton qu'elle devait avoir des programmes coopératifs. Sauf que si l'on veut avoir le *label* de programme coopératif, comment allons-nous le définir?

Dans les programmes coopératifs, au Canada, il y a des normes à suivre. On peut décider que l'on n'en veut pas. Alors les facultés viendront et diront, on veut abolir les programmes coopératifs A, B, C, D, E, F suivants. Cela dit, le BEC a uniquement servi, sauf à une exception près, les stagiaires des programmes coopératifs. La seule exception a été les étudiantes et les étudiants qui ont des stages en administration publique dans le cadre d'un programme qui lui, n'est pas un programme coopératif. Quant aux autres stages dans les programmes réguliers à l'Université de Moncton, le placement des étudiantes et des étudiants n'est pas assuré par le BEC. Il est assuré par les facultés. Si je me trompe, vous me le direz, mais c'est comme cela que ça fonctionne. Je pense aussi que, si l'on est pour avoir un débat sur des recommandations comme celles-ci, je souhaiterais que l'on ait un document plus volumineux que celui-ci car il y a des implications très importantes. Cela veut-il dire que, en ingénierie par exemple, l'on pourrait décider que l'on va faire des formations en ingénierie, que l'on va se foutre des bureaux d'agrément des ingénieurs? Il faudra alors dire à nos étudiantes et nos étudiants que quand vous allez recevoir un baccalauréat en ingénierie, votre baccalauréat ne sera pas reconnu par le Bureau d'agrément des ingénieurs parce que ce programme n'a pas été agréé par le Bureau des ingénieurs. La même chose en science infirmière et dans beaucoup de nos programmes où il y a des bureaux d'agrément.

Les programmes coopératifs au Canada ne sont pas une invention du BEC. Allez voir dans les universités comme Waterloo qui se démarque dans ses programmes coopératifs. Je ne suis pas en désaccord que l'on ait un débat de fond sur cette question, mais je ne voudrais pas que l'on ait un débat comme celui-ci uniquement en raison d'une expérience frustrante en administration publique, par rapport au fait que l'on ait dit « le BEC, il va se spécialiser uniquement pour les étudiantes et les étudiants inscrits dans des programmes coopératifs et ensuite, les autres stages prévus dans les programmes réguliers vont être assurés par les unités académiques ».

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

Maintenant, on demande de traiter la question sous une autre perspective. Je trouve ceci dangereux. Je vais certainement voter contre chacune des recommandations si elles viennent sur la table, car je pense que l'on ne connaît pas les tenants et les aboutissants d'une décision favorable à ces recommandations.

Blanchard : Je pense qu'il y a une certaine distinction à faire. Premièrement, en ingénierie et en science infirmière, le gouvernement a statué par des lois très strictes quelle personne a le droit de s'appeler un ingénieur, quelle personne a le droit de s'appeler une infirmière professionnelle. Le gouvernement n'a jamais statué qu'il y a tel ou tel organisme qui était responsable de la gestion des programmes coopératifs. Ce n'est qu'une alliance. Ce serait la même chose que si un groupe d'entreprises décidait d'accréditer un certain type de programmes ou d'autres. Donc, il ne faut pas oublier ça. Deuxièmement, lorsque, par exemple, la Faculté d'ingénierie décide de faire un programme, elle veut bien sûr qu'il soit accrédité par le Bureau d'agrément des ingénieurs.

On élabore un programme complet qui passe par toutes les instances, toutes les facettes du programme passent par les instances que ce soit le Comité des programmes, le Comité conjoint de la planification et le Sénat académique, tandis que les programmes coopératifs, on accepte juste que c'est un programme coopératif, mais toutes les exigences du côté du programme coopératif ne passent pas par le Sénat académique. On accepte les décisions. Je comprends les considérations du recteur et vice-chancelier. C'est sûr que, peut-être, il faudrait avoir un document plus élaboré et faire un peu plus d'efforts, mais j'aimerais ajouter deux choses. La satisfaction des étudiantes et des étudiants, en général, tend vers le neutre bien qu'elles et ils soient satisfaits de leur expérience, qu'ils ont eu des stages, ils ont eu des emplois rémunérés et tout. Elles et ils ne sont pas nécessairement satisfaits de leur interaction avec le BEC.

Deuxièmement, le BEC prend beaucoup de largesse dans l'interprétation des règlements des programmes coopératifs. Même s'il voulait s'acquitter de ses obligations académiques, le BEC est conscient, depuis plusieurs années, de certains problèmes dans les règlements reliés au bureau coopératif. À ce que je sache, le BEC n'en a jamais fait part aux instances supérieures bien qu'ils sont conscients de ces problèmes. Donc, s'ils veulent s'amuser avec une largesse sur l'interprétation des règlements académiques, ils pourraient quand même nous faire part de leurs commentaires pour que l'on puisse améliorer les programmes coopératifs qui, tant qu'à moi, doivent faire place à l'amélioration parce qu'ils sont extrêmement importants pour la formation à l'Université de Moncton et il ne faudrait pas qu'ils tombent dans l'oubli. Donc, j'aimerais personnellement et en tant que représentant étudiant, que le Sénat académique se penche davantage là-dessus dans le futur et peut-être pas nécessairement avec ces recommandations-ci, mais il devrait sérieusement regarder la position du BEC et l'élaboration de ses programmes coopératifs.

VRER : Je suis moins préoccupé à savoir si l'Association canadienne de l'enseignement coopératif est sanctionnée par qui ou quoi que ce soit. Cette association existe, c'est une chose. Mais à l'écart de cela, peu importe la nature de son statut à l'ACDEC, il existe à l'Université de Moncton un service dont le but est de rendre service aux programmes coopératifs. Personnellement, je ne vois pas pourquoi ce service devrait s'étendre à des programmes qui ne sont pas coopératifs. C'est un service pour un secteur. Le sénateur Bouchard a dit tout à l'heure : « Le BEC est un service qui est offert à l'académique ». Oui et non. C'est un service qui est offert à une partie de l'académique, celle qui privilégie des programmes coopératifs. Alors, pourquoi les programmes qui ne sont pas des programmes coopératifs devraient-ils en faire partie? C'est une question fondamentale.

C. Bourque : Je voudrais vous expliquer ce que l'on a vécu à la Faculté des sciences. On a une dizaine de programmes coopératifs. On a créé ces programmes à la fin des années 1990. Il y a un certain nombre de ces programmes qui ont connu du succès. Et dans d'autres cas, suite à une analyse, on a constaté que très peu d'étudiantes ou d'étudiants s'y inscrivaient et, parmi celles et ceux qui s'inscrivaient, très peu finissaient avec le diplôme coopératif. À un certain moment, le BEC et d'autres sont venus nous voir pour dire : « On a fait une analyse de la situation et il y a un problème chez-vous avec certains de vos programmes coopératifs ». J'ai eu un peu le sentiment que le BEC venait se mêler dans l'académique, ça c'était le côté négatif de l'intervention, mais il y a eu un côté positif. Cela nous a porté vers une réflexion sur un certain nombre de ces programmes et nous avons suspendu les admissions dans trois de ces programmes. Parmi nos considérations,

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

il y avait le fait que le BEC trouvait des stages pour nos étudiantes et nos étudiants. Il y avait une multitude de stages qui étaient offerts aux étudiantes et aux étudiants, mais pour toutes sortes de raisons, elles et ils ne choisissaient pas de poursuivre leurs études dans le programme. À un certain moment donné, après la deuxième ou la troisième année, après tout un investissement de l'institution, elles et ils abandonnaient le programme coopératif. Je pense donc qu'il y a matière à réflexion dans ce qui est proposé ici ce matin.

Gauvin : L'essentiel de ce que je voulais dire a été dit par le sénateur Bourque, mais il y a une petite nuance que je voudrais apporter et elle rejoint ce que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a dit tout à l'heure. Le BEC offre des services mais, dans ce cas-ci, c'est qu'il a choisi de son propre chef de nous en retirer. Alors, ça c'est une nuance que je pense importante. Il y a eu des discussions qui ont conduit à la suspension des inscriptions. Le BEC a décidé de retirer lui-même ses services et je pense que c'est important que ce soit dit.

Caron : Le BEC se rapporte à qui? De plus, il me semble que l'on ne peut pas être en désaccord avec la proposition 2. Il me semble que c'est assez élémentaire. Comme le sénateur Bourque l'a mentionné, que le BEC fasse des suggestions, tout ça, et d'y réfléchir, oui, mais effectivement, la décision doit revenir à celles et à ceux qui sont responsables des programmes académiques.

Recteur et vice-chancelier : Le Bureau d'enseignement coopératif relève du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Il y a un élément que j'aimerais ajouter. Les étudiantes et les étudiants qui sont placés par le service du BEC dans le cadre des programmes coopératifs paient 600 \$ par stage. C'est un bureau qui doit s'autofinancer. Ça toujours été comme ça et cela a toujours été la règle. Au début, on a eu des subventions parce que l'on n'avait pas suffisamment de volume. Dans le cadre des autres stages, dans nos programmes réguliers, ces stages sont des cours crédités. Les étudiantes et les étudiants financent leur stage à même leurs droits de scolarité. Je pense qu'il y a une nuance importante. Est-ce que l'on veut avoir un bureau plus large que le BEC pour avoir d'autres programmes? Si oui, si ces stages sont crédités et que chaque crédit vaut 200 \$ ou 300 \$, est-ce que l'on va dire : « puisque ce sont des crédits dans ton programme, tu vas payer ton stage » et le BEC aura un agent de stage pour se spécialiser. C'est vrai qu'il y a des enjeux financiers autour de ça.

Concernant la deuxième recommandation, à ce que je sache, les stages crédités dans les programmes, ce sont les facultés qui définissent la nature du stage. Ce sont les membres des corps professoraux qui évaluent les étudiantes et les étudiants pour déterminer si elles ou ils ont réussi ou non leur stage. Ça n'a rien à voir avec le BEC. Et j'oserais croire que dans le cas de l'enseignement coopératif, on sait que ce sont des stages en milieu d'entreprise et là aussi, l'employeur donne une évaluation à l'étudiante ou à l'étudiant pour déterminer si elle ou il a rencontré les exigences. Ce ne sont pas des employés du BEC qui évaluent le type de stage et qui fait en sorte que tu réussis ou non les exigences de ton programme.

G. LeBlanc : Je voterai contre. Je pense qu'il faut nuancer. En effet, il y a quelques irritants. Le BEC est-il trop rigide dans sa démarche voulant préparer ses étudiantes et étudiants pour des stages? Je souligne, par contre, que le BEC offre d'excellents services à nos étudiantes et nos étudiants pour notre Faculté même si, dans le passé, ils ont été rigides. Je donne un exemple. Si une étudiante ou un étudiant du M.B.A. avait manqué un atelier sur la préparation de son curriculum vitae, le BEC lui aurait dit : « Bien, tu ne peux plus être dans le programme ». Pour moi, ceci est allé un peu trop loin. De notre côté, on prenait la décision académique. On disait : « non, non, vous restez dans le programme ». Donc pour moi, tout ce dossier doit être traité par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. On parlait de *staff* et de *line* tout à l'heure. Si j'ai des doléances à présenter ou à exprimer, je devrais les faire à mon vice-recteur qui peut s'occuper de faire faire des ajustements. Il est vrai que ce qui a été dit tout à l'heure à l'effet que, dans un programme, il y avait peu d'inscriptions et l'on nous a demandé de réfléchir pour abolir le programme. Je trouve qu'ils sont allés un peu trop loin. Mais ce sont des choses qui se passent dans la vie quotidienne. Alors, si vraiment j'ai un problème avec le BEC, je vais m'adresser premièrement au BEC et si je ne peux pas résoudre le problème, j'irai voir le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui a une fonction *line* sur l'employé.

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

Gaudet : Je pense qu'il y a matière à réflexion. On pourrait peut-être vérifier auprès des utilisatrices et des utilisateurs du service pour connaître leur degré de satisfaction. À un moment donné, je me suis retrouvée dans un contexte particulier où il y avait plusieurs étudiantes et étudiants qui étaient dans le programme coopératif et il y avait une grande frustration. Le débat a porté sur les frais pour les stages et les services qu'ils recevaient. Oui, il y a des ateliers et je pense que les ateliers aident énormément. Je pense particulièrement aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui ont beaucoup de mal à se trouver des places. Les entreprises sont-elles mal informées? Ces gens ont payé pour ces stages et, en bout de ligne, elles et ils n'ont pas trouvé de stages. Cela donne une mauvaise publicité à l'Université. Je souhaiterais qu'il y ait une réflexion plus large qui soit faite.

Baudouin : J'aimerais proposer le dépôt de la recommandation. De toute évidence, nous n'avons pas l'information nécessaire pour pouvoir prendre une position. Je sais que, annuellement, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche nous présente, avec toute la série des rapports annuels, un rapport du BEC. Je pense que les préoccupations soulevées vont beaucoup plus loin que cela. Je ne sais pas s'il y a une évaluation annuelle ou périodique qui se fait. Si oui, que l'on examine la dernière. Si non, que l'on procède ainsi.

R : 18-SAC-090306

Robert Baudouin, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que la proposition P : 17-SAC-090306 soit déposée. »

Vote sur R18

Pour 33

Contre 2

ADOPTÉE

Gaudet : Qu'est-ce qui se passe à partir de maintenant. Est-ce que l'on peut demander au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'examiner ce qui se passe pour voir s'il y a des améliorations à apporter. On dépose quelque chose, mais il semble y avoir des préoccupations.

Président d'assemblée: Au lieu d'une proposition de dépôt, on aurait pu renvoyer la proposition à un organisme ou à un individu, mais la proposition a été déposée. Maintenant, le proposeur a quand même expliqué son intention et cela sera noté au procès-verbal. Si cela ne suffit pas, il faudrait peut-être avoir des interventions, mais il me semble que l'intention a été exprimée, soit que ceci devait retourner au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour que cela nous revienne. C'est bien ça votre intention?

Baudouin : Oui, c'était exactement ça. Peut-être qu'il n'est pas trop tard pour faire une deuxième proposition, soit que la question soit référée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, qu'il forme un comité ou qu'il trouve l'information nécessaire.

R : 19-SAC-090306

Paul-André Chiasson, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que la proposition P : 17-SAC-090306 soit remise sur la table. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

Bouchard : Je dois vous avouer que c'était un exercice qui m'avait semblé très frustrant, car il y a le recteur et vice-chancelier, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le sénateur G. LeBlanc qui ont fait des affirmations qui me semblaient exagérées. Je trouvais frustrant de ne pas pouvoir réagir. Maintenant, je vois que plusieurs membres du Sénat académique aimeraient avoir des explications. Ils aimeraient avoir une étude, du moins qu'il y ait un comité qui se penche sur cette question puisque les petits commentaires qui ont surgi ici montrent vraiment que ce n'est pas juste un problème en administration publique. Le comportement du BEC est problématique à plus d'un égard et pas seulement envers le Département d'administration publique. Compte tenu des remarques des sénatrices et des sénateurs, je pourrais retirer ma proposition et en faire une autre. Je ne sais pas si ceci est possible.

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

Président d'assemblée : C'est certainement possible. Il faut demander le consensus de la salle parce qu'une fois la proposition proposée et adoptée, elle appartient à la salle.

Est-ce que quelqu'un a des objections à ce que la proposition soit retirée? Par consensus, la salle accepte que la proposition soit retirée. Maintenant, on n'a plus de proposition sur la table.

Bouchard : J'aimerais proposer que le Sénat académique forme un comité pour étudier toute cette question de l'enseignement coopératif, car je sais que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a déjà nommé une personne qui a fait un rapport sur l'enseignement coopératif, rapport dont malheureusement on n'a pu avoir copie. Ce comité pourrait être composé de trois personnes dont le vice-recteur et de deux autres membres professeurs, administratrices ou administrateurs qui ont actuellement des programmes coopératifs ou des programmes qui ont des liens avec le BEC.

R : 20-SAC-090306

Gilles Bouchard, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« Que le Sénat académique forme un comité pour étudier toute cette question de l'enseignement coopératif;

que le comité soit composé de trois personnes dont le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et deux autres membres ayant des liens avec le Bureau de l'enseignement coopératif nommés par le Bureau de direction du Sénat académique. »

VRER : Deux points. Le premier concerne l'étude dont a fait mention le sénateur Bouchard. Il s'agit d'une étude au niveau des ressources humaines au BEC, étude commanditée par le Comité de budget. Elle n'avait rien à voir avec l'académique. C'est pourquoi le rapport n'a pas été présenté au Sénat académique. Deuxièmement, bien que je sois d'accord avec la proposition du sénateur Bouchard, j'aimerais que quelqu'un me précise le mandat du comité.

Recteur et vice-chancelier : Je suis d'accord avec la proposition. J'aurais souhaité que l'on propose le vice-recteur à l'enseignement ou la recherche ou son représentant. Je ne suis pas en désaccord avec plusieurs des éléments que vous cherchez à faire évoquer dans cette question, sénateur Bouchard, parce que j'ai plusieurs frustrations par rapport à l'enseignement coopératif. D'abord, je pense que notre élan de la fin des années 1990 n'a pas tout à fait donné les résultats escomptés. On a eu plusieurs programmes. Le taux de participation des étudiantes et des étudiants aux programmes coopératifs est à l'extrémité inférieure dans beaucoup de cas et je pense que l'on a besoin de regarder cette question. Je pense que l'on a beaucoup de programmes à l'Université qui se prêteraient mieux à la formule coop que certains programmes le font à l'heure actuelle. On n'a pas eu de nouvelle impulsion pour encourager la création de programmes coopératifs récemment. Donc, c'est une question qui me préoccupe. Et aussi, je crois qu'il y a des éléments de fonctionnement du Bureau d'enseignement coopératif qui ont besoin d'être revus. Je suis complètement d'accord avec ça. Ce n'est pas cela que je retrouvais dans le sens de la recommandation que vous aviez sur la table.

Si le mandat est de regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs ou, au moins, documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes. ce n'est pas une réflexion majeure. On peut se poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs. On peut aussi revoir le fonctionnement du Bureau d'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant. Voilà quatre éléments du mandat qui, selon moi, pourraient faciliter la tâche d'un comité. Ceci permettra au Sénat académique d'avoir une discussion de fond sur le dossier.

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

Baudouin : Je vais voter pour la proposition malgré que la dernière partie ne me sourit pas très bien. Quand on dit qu'il faut que le comité soit composé de personnes qui font partie d'un programme coopératif ou qui ont des liens avec le BEC, je pense qu'il y a des personnes autres qui ont aussi des intérêts. Il y a peut-être des personnes qui auraient voulu avoir des programmes coopératifs. Il y a d'autres perspectives. J'allais aussi demander que le mandat soit bien cerné. Je trouve que les quatre éléments du recteur et vice-chancelier cernent très bien le mandat.

Blanchard : Juste pour information et pour mettre en contexte. Je suis un diplômé du Bureau d'enseignement coopératif, ingénierie-régime coopératif. Dans le mandat, il y a quelques points qui sont extrêmement importants. Premièrement, ce n'est pas vraiment un mandat. C'est sûr qu'il faut réaffirmer l'importance de l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton. Il ne faut pas que le comité oublie ça. Ce serait important aussi d'avoir une rétroaction détaillée des unités académiques ainsi que des étudiantes et des étudiants. Aussi, il semble y avoir deux questions qui s'entremêlent : la question académique et la question des programmes non coopératifs. Je ne connais pas l'historique à savoir pourquoi la M.A.P. est incluse dans le programme d'enseignement coopératif; il y a peut-être eu des problèmes de nature administrative qui ont mené à ça. Aussi, un point important que le Bureau d'enseignement coopératif connaît depuis longtemps, mais qu'il nous a jamais fait part, est la réflexion sur les critères d'admission et de maintien. Une des raisons principales du faible taux de participation, c'est que plusieurs étudiantes et étudiants ne sont pas éligibles pour des raisons autres que les notes. Du moment que tu n'as pas démarré le programme de façon classique, tu n'es pas éligible aux programmes coopératifs ou presque pas. Si tu as fait un changement de programme lors de ta première session, tu ne seras jamais éligible et ceci concerne énormément d'étudiantes et d'étudiants à l'Université de Moncton. J'aimerais que ce soit clair que le comité devrait se poser des questions là-dessus parce que le Bureau d'enseignement coopératif était au courant de ce problème et, à ce que je sache, n'a jamais apporté de rétroaction au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant cette situation.

E. Robichaud : Je voulais juste m'assurer que le bureau de direction du Sénat académique note qu'il y a des programmes coopératifs au Campus de Shippagan et au Campus d'Edmundston ont des liens avec le Bureau d'enseignement coopératif. Compte tenu du mandat élargi du comité qui veut étudier la place des programmes coopératifs et non seulement le Bureau d'enseignement coopératif, je pense qu'il serait important que l'on n'oublie pas la participation des campus dans ce comité.

Bouchard : Le recteur et vice-chancelier a suggéré le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son représentant. Je n'ai pas d'objection. Les sénateurs Baudouin et Robichaud ont dit qu'il y a peut-être d'autres personnes que des gens reliés au BEC qui pourraient être intéressés à cette question. Alors là, j'ai un problème de nombre. Si l'on nomme trois personnes, est-ce que l'on doit assurer la représentation des campus du nord et la représentation des programmes non reliés au BEC. Je trouve que ceci devient compliqué et que l'on passe à côté. Alors, je ne sais pas si l'on devrait ouvrir ça. Vraiment, je n'ai pas de réponse à cette question.

Il y a un commentaire que le recteur et vice-chancelier a fait, et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le sénateur Blanchard ont carrément posé la question, à savoir pourquoi la M.A.P. utilise les services du BEC. Il y a quelque chose qui a manqué. Lorsque l'on a créé le BEC, on ne l'a pas créé spécifiquement pour les programmes coopératifs. Monsieur Léandre Desjardins, alors doyen, j'ai été son vice-doyen pendant trois ans, était très près de l'administration publique. Il a créé le Bureau d'enseignement coopératif. Et c'était très clair, à l'époque, que ce Bureau s'occuperait de la M.A.P. parce que nous avons abandonné notre propre service à ce moment-là et monsieur Desjardins nous avait assuré que le BEC s'en occuperait. Maintenant, j'ai parlé tantôt de *staff* et de *line* et de déformation. C'est après que le Bureau d'enseignement coopératif a pris les critères qui lui venaient du bureau d'agrément qu'il a décidé qu'il s'occuperait seulement des programmes qui répondaient à ces critères. J'ai des problèmes sérieux avec ça. Et tantôt, le sénateur Blanchard l'a très bien dit. Il y a toute une différence entre les bureaux d'agrément des ingénieurs et des infirmières qui sont approuvés par le gouvernement et le bureau d'agrément coopératif, qui lui, n'a aucune reconnaissance du gouvernement. Ceci étant dit, ce que j'espère c'est que le comité d'étude que je propose fasse une revue

13. ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF (suite)

complète de tous les aspects de l'enseignement coopératif et ceux mentionnés par le recteur et vice-chancelier sont pertinents aussi. Quelle est la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton? Est-ce que les programmes coopératifs peuvent prendre des tournures différentes de celles qui sont imposées par le bureau d'agrément? C'est peut-être à cause de cette règle qu'il n'y en a pas tant que ça. Peut-être qu'il y a des aménagements qui peuvent être faits, qui feront en sorte que l'on n'entrerait pas directement dans ces règles? Le fédéral a des critères autres que ceux du bureau d'agrément et beaucoup d'employeurs n'ont rien à faire avec cette règle. Donc, il y a un paquet de choses qui doivent être examinées. Comme je vous l'ai dit, il reste la question du nombre et la question de la représentation. Je ne sais vraiment pas quoi faire avec ça. Je pourrais peut-être proposer un amendement de retirer le chiffre et de laisser au Bureau de direction du Sénat académique le soin de nommer les membres du comité.

Amendement

R : 21-SAC-090306

Gilles Bouchard, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Que l'on retire le nombre de personnes faisant partie du comité, qu'on laisse au Bureau de direction du Sénat académique le choix de déterminer le nombre et que l'on écrive le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son délégué. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

La résolution R : 20-SAC-090306 se lira comme suit :

« Que le Sénat académique forme un comité pour étudier la question de l'enseignement coopératif;

que le comité soit composé du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son délégué et de membres ayant des liens avec le Bureau de l'enseignement coopératif nommés par le Bureau de direction du Sénat académique. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

14. ABOLITION DU CENTRE INTERNATIONAL DE LA COMMON LAW EN FRANÇAIS (CICLEF)

Voir le Document E, p. 1

M.-F. Albert : Lorsque le Sénat académique a appuyé l'établissement d'un Observatoire international des droits linguistiques en octobre dernier, il était sous-entendu que, en créant celui-ci, l'on allait procéder à l'abolition du Centre international de la common law en français (CICLEF) car c'est le financement du CICLEF qui va servir à financer en partie l'Observatoire. Alors, je demande au Sénat académique de recommander au Conseil des gouverneurs l'abolition du CICLEF tel que prévu dans les Statuts et règlements de l'Université.

R : 22-SAC-090306

Marie-France Albert, appuyée par Michèle L. Caron, propose :

« Que le Centre international de la common law en français (CICLEF) soit aboli. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

15. LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE

Voir le Document F, p. 1-2

M.-F. Albert : Au dernier Sénat académique, les membres du Conseil de la langue française avaient proposé que l'Université adopte la nouvelle orthographe. La proposition avait été déposée. Après avoir tenu compte des commentaires des sénatrices et des sénateurs, les membres du Conseil de la langue française ont une nouvelle proposition au sujet de la nouvelle orthographe. Vous l'avez reçue et je crois que ce n'est pas une recommandation qui exige autant que la dernière. C'est tout simplement de reconnaître un fait qui existe. La nouvelle orthographe est là et tout le monde devrait la connaître. Elle est admise dans nos écrits.

R : 23-SAC-090306

Marie-France Albert, appuyée par Jonathan Blanchard, propose :

« Que le personnel, les étudiantes et les étudiants soient informés de l'existence de la nouvelle orthographe par le moyen de communiqués à la communauté universitaire, d'affiches, d'activités de sensibilisation et autres;

que le personnel, les étudiantes et les étudiants soient informés du fait que la nouvelle orthographe est admise en tout temps dans les documents produits à l'Université de Moncton tels les travaux, les notes de cours, les plans de cours, les documents internes, les thèses et les mémoires;

que l'on encourage les professeures et les professeurs de cours de français et de service d'aide en français, de rédaction, de communication et autres à sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'existence des deux orthographes. »

Caron : On parle de sensibilisation et, si j'ai bien compris, les deux orthographes seront admises. Est-ce que, selon le Conseil, il n'y aurait pas lieu d'indiquer lorsque l'on utilise une orthographe en opposition à une autre, d'indiquer laquelle on utilise. Comme professeure qui corrige des travaux, j'ai besoin de savoir parce que souvent, c'est un mélange de tout et je me demande s'il n'y aurait pas lieu de le préciser partout.

M.-F. Albert : On n'a fait aucune proposition dans ce sens-là. J'ai demandé à madame Sylvie Blain s'il y avait des règles à ce sujet. Les gens qui utilisent la nouvelle orthographe, il y en a qui l'indiquent. La question que je lui avais posée était si l'on pouvait utiliser les deux orthographes dans un même texte. Les membres du Conseil de la langue française ont décidé de laisser aux sénatrices et aux sénateurs le choix de faire une recommandation à ce sujet. C'est évident que si quelqu'un l'indique, on va corriger en tenant compte de cela. Mais je ne savais pas s'il y avait des règles à ce sujet-là.

Tremblay : Il n'y a pas de règle en tant que telle, c'est-à-dire que les ouvrages de référence vont contenir parfois les deux orthographes. Même si l'étudiante ou l'étudiant n'est pas au courant de l'existence de la nouvelle orthographe, il va prendre soit l'une ou l'autre et le principe de cohérence ne serait pas nécessaire en réalité. Autrement dit, il pourrait écrire le mot événement avec un accent grave ou aigu comme il le veut. Maintenant, à savoir si une professeure ou un professeur veut imposer un principe de cohérence dans son texte, là il y a toute une réflexion à faire. En théorie, il faudrait accepter les deux orthographies indistinctement. En fait, c'est ce qu'ils font dans d'autres universités.

Vote sur R23

Pour 33

Contre 1

ADOPTÉE

16. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-081206 (RÉUNION RÉGULIÈRE) ET CGV-090202 (RÉUNION EXTRAORDINAIRE)

VRER : Il y a eu deux réunions. Une réunion extraordinaire a eu lieu le 2 février 2009, réunion portant sur la convention collective de l'Association des techniciens et techniciennes de l'Université de Moncton et celle de l'Association du personnel de soutien de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan. Ces conventions ont été ratifiées.

16. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-081206 (RÉUNION RÉGULIÈRE) ET CGV-090202 (RÉUNION EXTRAORDINAIRE) (suite)

Une réunion régulière a eu lieu le 6 décembre au Campus de Moncton. Plusieurs propositions ont été adoptées concernant la permanence d'emploi et les congés sabbatiques. De plus, l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton a été adopté.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Moratoire et son effet sur l'académique

Caron : J'ai quelques questions à ce sujet. La première question porte sur les moyens ou les procédures qui ont été suivies pour décider de ce moratoire et quelles consultations ont été faites avant de prendre la décision. La deuxième question porte sur la décision qui a été faite d'en informer certaines instances, mais de ne pas en informer, entre autres, les syndicats et le Sénat académique. Il me semble que c'est une décision qui a un impact important sur l'académique. Troisième question, je sais que c'est temporaire sauf que, ce que monsieur le recteur et vice-chancelier a mentionné plus tôt ce matin laisse entendre que cela risquerait de se prolonger, peut-être pas sous cette forme-là, mais que les difficultés financières risquent d'être plus longues qu'on le souhaite. Ma dernière question porte sur la décision d'arrêter toute nouvelle embauche. D'après ce que l'on peut voir, c'est applicable à toute embauche. Il n'y a pas de distinction à faire là-dessus. Que finalement, ce n'est pas où l'on en aurait le moins besoin ou où l'on peut se permettre de couper, mais c'est comme le sénateur Bouchard l'a dit ce matin, c'est au hasard, et c'est au hasard des démissions, des départs, etc. J'aimerais que l'on m'explique ce qui a été considéré avant de prendre cette décision. Qu'est-ce qui a été considéré par rapport aux effets que cela allait avoir sur l'académique et sur notre capacité de dispenser les programmes?

Recteur et vice-chancelier : D'abord, je voudrais rappeler aux membres du Sénat académique que, pour le moment, c'est une mesure très temporaire. C'est temporaire jusqu'à ce que l'on ait les décisions du gouvernement par rapport au budget provincial et quelles sortes de subventions nous allons recevoir l'an prochain. Je crois que l'on aura une meilleure idée le 17 mars au moment du dépôt du budget provincial. C'est difficile de pouvoir mesurer exactement quelle sera la prochaine étape après le 17 mars. Dans la mesure où il y aura un scénario, je dirais peut-être le moins pessimiste, qui serait le gel de la subvention, il faudra ouvrir tout le dossier parce que cela nous permettra de continuer à doter des postes ou un certain nombre de postes qui sont vacants et pour lesquels nous avons momentanément gelé le processus jusqu'à l'annonce du prochain budget. Je l'ai dit ce matin lorsque j'ai parlé de la Commission, j'espère que pour l'année 2009-2010, la réduction des services que l'on sera obligée d'opérer à l'Université pourra se faire sans que l'on ait à toucher de façon importante à l'académique. Je crois que la première chose qu'il faut faire est de voir comment nous sommes capables de bâtir un budget sans que l'on ait à couper de façon importante dans le secteur de l'académique. On n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. C'est sûr que, en raison des régimes de pension, si l'on est capable de gérer ceci sans déboursier des montants importants pour l'année 2009-2010, ça nous donnera un peu plus de marge de manœuvre pour bâtir le budget. Essentiellement, ce que je voudrais peut-être ajouter, si l'on devait, après le 17 mars, être devant une situation où les contraintes budgétaires sont plus importantes et qu'effectivement, ce serait très difficile de lever un moratoire de façon générale, je pense qu'il va y avoir une consultation avec les unités académiques pour voir comment nous allons prioriser les investissements que l'on peut faire. Je ne pense pas que moi ou quelques personnes ici peuvent déterminer, dans chacune des unités académiques, la façon de prioriser les ressources que l'Université aura à sa disposition. Dans cette mesure, je pense que, avant d'approuver de façon définitive le budget au Conseil des gouverneurs, il faudra rencontrer les unités académiques pour déterminer comment on priorise nos activités pour l'année 2009-2010.

Je terminerai en disant que, à moyen terme, c'est important qu'au Sénat académique du mois de mai, l'on détermine le genre de processus que l'on souhaiterait se doter pour pouvoir faire cette réflexion qui nous permettra de commencer à préparer le budget des années subséquentes. Je crois que ce serait difficile de faire un processus très exhaustif pour l'année académique 2009-2010 quand on sait qu'il nous reste très peu de temps. Alors, je pense que l'exercice le plus probable sera de couper le plus possible à la marge

17.1 Moratoire et son effet sur l'académique (suite)

de l'académique pour assurer que l'on est capable de préserver le plus possible les investissements dans l'académique. Sans anticiper de façon absolue, je crois que le défi qui nous attend, c'est un défi de l'ordre de quelques millions de dollars entre 1,5 et 2,5 M\$. Ça c'est dans un scénario où l'on gèle la subvention et où l'on est obligé de verser comme prévu les montants pour les régimes de pension.

On s'attend que le versement pour le régime de pension de l'an prochain, pour un trimestre, sera de l'ordre de 100 000 \$ à 800 000 \$ par campus. Il faudra faire les calculs. Je pense que dans une dizaine ou une quinzaine de jours, on devrait être en mesure de voir quels postes nous sommes capables de continuer à doter pour l'année prochaine. S'il y en a quelques-uns qui, malheureusement, ne pourront être dotés, je pense qu'il faudra s'asseoir avec les unités en question, qu'ils soient académiques ou autres, pour déterminer comment on fait une certaine réingénierie pour pouvoir minimiser l'impact négatif qu'il y aura sur la vie académique à l'Université.

Caron : Quelle est la consultation qui a été faite?

Recteur et vice-chancelier : Pour le contenu, il n'y avait pas beaucoup de décisions à prendre dans la mesure où l'on a décidé que l'on gélait toute embauche. On n'a pas été sélectif. On n'a pas effectué une opération par secteur et porter des jugements par rapport à l'un et par rapport à l'autre. C'est l'ensemble des embauches. Il y a une exception. Ce sont les six postes que l'on a décidé de régulariser suite aux dernières conventions collectives. C'est un moratoire presque absolu, mais pas totalement absolu. C'est le premier élément. Quelles consultations? On a consulté les responsables des budgets. On s'est dit : « Qu'est-ce que l'on fait pour être sûr que l'on ne s'hypothèque pas plus pour l'avenir pour se mettre dans une situation où l'on est incapable de respecter nos obligations l'an prochain et de commencer à faire des mises à pied des gens que l'on a embauchés? » Dans la mesure où au moins lorsque l'on pose un moratoire, si l'on doit effectuer des mises à pied ou réduire les effectifs, on n'aura pas à faire des mises à pied additionnelles. Cela a peut-être l'air un peu simpliste à votre point de vue, mais dans la mesure où l'on sera capable de réviser ce moratoire après le budget, je pense que c'est là qu'il faudra s'assurer que, si l'on doit effectuer une réduction par rapport aux postes vacants à l'heure actuelle, l'on ne peut pas tous les combler, il faudra faire des choix judicieux pour assurer que l'on est capable de doter là où sont les besoins les plus importants, les plus urgents et évidemment en commençant par l'académique.

18. PROCHAINE RÉUNION

Président d'assemblée : Le calendrier des réunions est adopté par le Sénat académique. Il faut donc la décision du Sénat académique pour modifier la date. Il y a une nouvelle date qui est proposée pour la prochaine réunion. Au lieu du vendredi 8 mai, ce serait le mardi 5 mai.

R : 24-SAC-090306

Alain Roberge, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« Que la prochaine réunion du Sénat académique ait lieu le mardi 5 mai 2009. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

Remerciements

Blanchard : J'aimerais vous dire que ceci est ma dernière réunion et j'aimerais vous remercier pour cette expérience. C'est très enrichissant. J'aimerais vous remercier et vous souhaiter bonne chance et bon succès.

Président d'assemblée : Le Sénat académique vous remercie pour votre participation.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 40.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Suzanne LeBlanc, registraire